

On ne fait de grandes choses qu'autant que l'on sait se concentrer tout entier sur un objet et marcher à travers tous les contre-temps vers un même but.

Napoléon.

VOL. XXV — No 256

Plus doux, neige

MONTREAL, SAMEDI 4 FEVRIER 1928

Maximum, 6 sous zéro — Minimum 10.

PRIX : TROIS SOUS

LA MUSIQUE A L'ECOLE

Voici ce que m'écrivait un vieil ami, litige averti et, de plus, écrivain à la plume et à la fois élégante et crue, fait honneur aux lettres canadiennes :

« On voit qu'à Québec l'on songe à organiser l'enseignement du solfège dans les collèges classiques. Le moment ne serait-il pas opportun d'ériger un architecte sur l'enseignement de cet enseignement dans toutes nos écoles ? — Un tel article aurait assurément utile. Il y a tant de gens qui ne savent ce qu'est le solfège et les services qu'il peut rendre. — Voulez-vous écrire cet article ? »

La réponse à cette demande est dans les observations ci-après. Elles ne sont point d'un homme de lettres ; c'est pourquoi l'on daignera, en les lisant, considérer surtout l'exactitude du but auquel elles tendent et tenir compte de la bonne foi qui les a dictées.

En notre pays, comme d'ailleurs en plus d'un autre, le nombre est encore fâcheusement prodigieux, il est trop vrai, des gens qui ne sachant ce qu'est le solfège, ne comprennent point qu'il soit d'utilité pratique, nécessaire même, de former la jeunesse à la lecture et à l'interprétation des œuvres musicales. Il ne devrait pourtant plus être besoin, au siècle où nous sommes, de faire campagne pour obtenir que l'étude de la musique soit portée au programme scolaire. On voudrait bien, en haut lieu, lui donner la place qui lui appartient, lui permettre d'exercer librement son influence qui lui est propre et est seule de nature à faire éclore cette ardeur de sentiment et cet esprit d'initiative qui assurent d'un même coup la vigueur et le bien-être moral de notre jeune nation. Le malheur veut qu'on se heurte encore au triple obstacle de l'ignorance, du préjugé et de la routine. Cet obstacle, en outre, il n'est pas sûr que l'on ait recherché les moyens de le faire s'éclipser.

Il semble cependant que l'on doive bientôt tirer le pays québécois de l'ornière où il gît depuis trop longtemps. Il y a deux ou trois ans, M. le secrétaire de la province promettait de doter Montréal d'une Ecole de Musique. Cette promesse n'est pas encore accomplie, mais tient toujours bon, paraît-il ; de sorte qu'il n'y a pas lieu de désespérer de ce côté. La nouvelle vient maintenant de Québec que le cabinet provincial songe à organiser l'enseignement du solfège dans les collèges classiques — par quoi il faut probablement entendre toutes les maisons d'enseignement secondaire. Les musiciens de cette province, et avec eux les chefs de famille, ont si longtemps déploré qu'on négligeât cette branche de la culture intellectuelle, qu'ils ressentent une joie profonde en constatant que le législateur se rend compte de la force de la musique en tant que facteur d'éducation.

Dans la pensée de son auteur, ce projet nouveau tendrait à relever singulièrement le niveau de l'éducation et devrait amener des résultats satisfaisants. Aux yeux du musicien, il semble toutefois que la réforme — il ne s'agit pas d'autre chose, en fin de compte — ne doive pas s'accomplir au domaine le plus élevé, faire que l'on apprenne à lire la musique, mais qu'elle se rende compte de la force de la musique en tant que facteur d'éducation.

D'ordinaire, c'est à l'âge de douze à treize ans que l'enfant quitte l'école primaire pour entrer au collège dit "classique". Jusque-là, on ne lui a rien appris de la musique ; son organisme d'adolescent n'est plus aussi souple, plus aussi flexible qu'au temps où il apprenait ses lettres ; il lui est devenu difficile de s'assimiler un art dont la pratique est en grande partie instinctive, et à cette époque où il devrait consacrer plus de temps à l'étude de la musique, le programme de ses autres études est trop chargé pour lui en laisser suffisamment. Dans les collèges, tous ceux qui en ont fréquenté les bancs le savent, le temps que l'on donne à la musique est pour bien perdu à cause de son extrême insuffisance, et il est peu probable qu'elle puisse jamais s'apprendre.

Si l'on veut que la réforme ait une utilité réelle, il sera bon de commencer l'enseignement musical à l'école primaire. Plus l'enfant est jeune, plus il est apte à se fixer rythme et intonation dans l'esprit, plus son oreille se prête à une culture musicale et plus elle sera en son esprit, intimement liée à d'autres manifestations de l'enseignement. Enfin, quand il aura appris à lire couramment la musique, à en analyser la texture, on l'initiera aux merveilles du chant choral par l'exécution de pièces tirées des plus belles œuvres des grands maîtres.

Le solfège, qui est un moyen, un outil, aura alors atteint son but, puisqu'il aura appris la pratique, inspiré l'amour et le respect de l'art musical. L'on aura aussi, par la même occasion, mis en honneur la musique chorale qui, bien comprise et convenablement orientée, peut servir à exprimer les sentiments collectifs avec une intensité inégalable. Excluant tout ce que l'amateurisme est capable de procurer de contentement puéril et vaniteux, cette forme de l'art s'allie surtout des sentiments qui palpitent dans l'âme des masses et demandent à s'épancher en flots sonores et harmonieux.

Le bien de la patrie exige que les divers éléments de la population soient réunis par la communauté des aspirations. Il suffit, par conséquent, de réfléchir un instant pour apercevoir clairement la haute destination de la musique chorale, pour comprendre que cette forme de la musique est une force capable de rendre d'immenses services, à condition de savoir l'employer. C'est pourquoi l'on peut formuler cette assertion sans crainte de se tromper : le jour où, dans chaque école, la population sera devenue capable d'exprimer le sentiment collectif national par des chants patriotiques, par des hymnes aux grands hommes et aux bienfaiteurs de la pa-

pas sans heurt. On n'y voit cependant point d'obstacle insurmontable ; le plus dur de la tâche sera vraisemblablement de trouver le moyen de faire consacrer environ une demi-heure par jour à la musique. Il y aura plus d'une pratique absurde à abolir, comme, par exemple, les prétendus cours d'harmonie, voire de composition musicale, d'autres certaines maisons l'on fait à des enfants qui ne sont pas même capables de lire la musique ! Enseigner les belles-lettres à des illettrés, cela se conçoit !

Peu importe ; ce n'est pas cela qui fera surgir des difficultés.

Puisque l'enseignement musical sera subventionné ou que les places de professeurs seront rémunérées par la province, celle-ci aura le devoir de veiller à ce que l'on fasse bon usage de ses deniers et à ce que les professeurs possèdent les aptitudes nécessaires — est-ce à dire qu'ils soient "musiciens" ?

Pour commencer, on pourra, faute d'instituteurs et d'institutrices sachant suffisamment la musique, prendre des maîtres au dehors. C'est un inconvénient à subir jusqu'à ce qu'instituteurs et institutrices aient appris de la musique ce qui est nécessaire pour l'enseigner à l'école primaire, dans les collèges et les pensionnats. A l'avis d'éducateurs illustres, il ne doit être décerné de certificat ou diplôme d'aptitude musicale qu'aux seuls aspirants capables de satisfaire à un examen sur les matières suivantes :

- 1.—Dictée musicale ;
- 2.—Interprétation convenable et de mémoire d'une mélodie de leur choix ;
- 3.—Lecture à première vue d'une leçon de solfège de difficulté moyenne ;
- 4.—Théorie de la musique ;
- 5.—Règles du phrasé musical, de la prononciation et de la diction ;
- 6.—Histoire de la musique (chefs-d'œuvre de grands maîtres) et ;
- 7.—Pose de la voix et fonctionnement de l'appareil respiratoire.

Cette dernière matière est d'importance capitale. En effet, autant la pratique du chant est bénéficiaire quand l'émission de la voix et la respiration se font normalement, autant elle est dangereuse quand l'émission des sons se fait de manière à contraindre l'action naturelle des poumons. Toute voix mal posée est vite brisée.

La réforme projetée suppose l'existence d'un foyer d'instruction. Les professeurs ne peuvent pas compter sur des champions, et le certificat ou diplôme d'aptitude musicale ne peut, pour valoir plus qu'un simple chiffon, être décerné par un corps enseignant formé des meilleurs musiciens de la province. L'organisation de l'enseignement du solfège dans toutes les écoles de la province pourrait se faire vite et aisément si Montréal possédait l'Ecole de Musique qu'on semblait devoir y établir en 1926.

Cette institution aurait déjà eu le temps de préparer pour l'enseignement musical un bon nombre de sujets venus de la campagne. La population rurale, il est à propos de le rappeler ici, fournit aux maîtres de musique des groupes de village un fort contingent de disciples laborieux et bien doués.

En l'état présent des choses, si elle doit s'étendre aux écoles primaires, l'organisation de cet enseignement sera lente, pénible et, à plus d'un égard, peu satisfaisante ; si, d'un autre côté, elle ne doit être applicable qu'aux seuls collèges et pensionnats, elle constituera une sorte d'injustice et pour les raisons énoncées ci-dessus, aboutira fatalement à des résultats plutôt négatifs.

En un pays tel que le nôtre, où la population est formée d'éléments si divers, l'enseignement de la musique dans toutes les écoles de chaque province ne peut avoir que d'heureux effets. Au début, débarrassé de tout verbiage pédagogique, il change tout d'un coup ; par l'impression qu'il produit sur son esprit, il lui inspire le goût du beau et le dispose à l'effort qu'il devra faire quand on s'adressera à ses facultés de raisonnement. Plus tard, ayant acquis un peu d'instruction, l'enfant prendra plaisir à s'entendre chanter ; on éveillera les sentiments nobles en sa jeune âme au moyen de chants patriotiques, d'hymnes aux grands hommes d'autres cours lui aura appris l'histoire. De cette façon, l'étude de la musique sera en son esprit, intimement liée à d'autres manifestations de l'enseignement.

Enfin, quand il aura appris à lire couramment la musique, à en analyser la texture, on l'initiera aux merveilles du chant choral par l'exécution de pièces tirées des plus belles œuvres des grands maîtres.

LA SESSION FEDERALE

LES DEPUTES DE L'OUEST SE FONT ENTENDRE A OTTAWA

L'un d'eux, demande au bureau des recherches scientifiques d'étudier le cas de la rouille

LE BUDGET BIENTOT

On prête au gouvernement l'intention de le présenter vers le 15 du mois courant

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 3. — La Chambre est tenue en séance par les règlements nouveaux limitant à quarante minutes la durée des discours. Non seulement entend-elle un plus grand nombre d'orateurs à la même séance, mais les députés condensent leurs productions oratoires à un tel point parfois que deux députés, aujourd'hui, ont parlé vingt minutes au lieu de quarante, et que la cloche de l'ajournement a sonné à neuf heures et quart.

Sept orateurs ont participé au menu de la journée : MM. J. T. Thorson, libéral, de Winnipeg-centre-sud, R. A. Smith, conservateur, de Cumberland, N.-B. ; J. C. Brady, conservateur, de Skeena ; J. L. Brown, progressiste, de Lisgar ; E. J. Gott, conservateur, d'Essex ; W. G. Bock, libéral, de la Colombie-Britannique ; M. F. G. Saunderson, de Perth-sud, a clos le débat.

C'est la voix de l'Ouest qui s'est fait entendre, et tout en proclamant la prospérité de la classe agricole dans les prairies, les représentants de ces provinces ont demandé d'inaugurer un système de protection contre la rouille du blé et la sécheresse.

M. Thorson, député de Winnipeg, qui expose les besoins de l'agriculture, sur ces deux chapitres, est un islandais. Il est le type parfait d'une certaine classe d'immigrants scandinaves qui nous arrivent chaque année au pays et qui deviennent rapidement d'une grande valeur pour la nation.

M. Smith, de Cumberland, est l'un des deux Smith de la Chambre. L'un est libéral, l'autre conservateur.

Il serait inconcevable qu'on eût un groupe quelconque de citoyens en Canada où ne figurent pas une demi-douzaine ou plus de Smiths, le nom le plus commun de la langue anglaise. Celui qui a adressé la parole, aujourd'hui, est le conservateur. Il a demandé la protection pour le charbon canadien. Des fourneaux à coke seront bientôt ouverts à Montréal, dit-il, et ils consumeront du charbon américain, ce qui n'a aucune raison d'être.

M. J. L. Brown, député de Lisgar, est un vieux de la vieille garde, progressiste arrivé en chambre en 1922, sous la conduite de M. Crearar, il siège à droite avec les libéraux. Il a demandé au gouvernement d'instituer le prochain bureau des recherches scientifiques, dont l'inauguration a été annoncée par l'hon. M. Robt. à poursuivre des études pour l'élimination de la rouille du blé. M. Bock, de Maple Creek, a proposé des discours de députation aux provinces, en défendant les intérêts des agriculteurs. Il a remplacé parmi la députation de la Saskatchewan, M. Georges Spence nommé ministre des chemins de fer dans le cabinet Gardiner.

De son côté M. Bradette, l'un des députés canadiens-français de l'Ontario, a conseillé au gouvernement d'agir avec prudence dans la canalisation du Saint-Laurent. Le projet de loi, par l'exécution d'œuvres chorales célébrant la gloire de la terre canadienne, ce jour-là, la question de l'éducation musicale sera résolue au Canada, la bonne entente entre les populations des provinces aura cessé d'être un vain mot. L'on aura aussi, au même coup, conjuré un danger menaçant.

Parmi les nombreux et profonds changements qui se sont produits dans le pays au cours du dernier demi-siècle, il en est un qui saute aux yeux de l'observateur et lui cause de l'inquiétude : c'est qu'à la ville, les gens ont cessé de chanter et ne trouvent plus guère d'amusement que dans le tapage ou dans des sports peu dignes d'esprit cultivés ; c'est aussi qu'à la campagne la chanson des aïeux ne se fait plus entendre que très rarement. Bien à plaindre est l'individu qui a desprais les chants ancestraux. Le peuple qui ne chante plus est un peuple malade.

De tous les facteurs du "miracle" de la survie de la langue française au Canada, il n'en fut jamais d'aussi puissant que la belle chanson apportée de France par nos aïeux. Or, cette chanson tend à disparaître elle n'est pour ainsi dire plus, et il n'est pas impossible, quoi que l'on fasse, que sa disparition entraîne celle de la langue des ancêtres. Une réaction s'impose dont le point de départ serait naturellement l'école primaire.

Il convient, à ce propos, de signaler à l'attention le geste délicat d'un compatriote de langue anglaise, M. E. W. Beatty, président du Pacifique Canadien, qui a récemment institué un concours de composition musicale dans le dessein de faire revivre la chanson canadienne et a fait don de \$3,000 à être partagés entre les auteurs des œuvres les mieux réussies. Le résultat de ce concours sera bientôt connu ; il ne manquera pas d'éveiller un vif intérêt, puisque chacune des œuvres portées devant le jury est insérée de chants populaires du Canada, c'est-à-dire de ces belles chansons qui constituent notre plus riche patrimoine d'art.

ACHILLE FORTIER.

canalisation de la rivière Ottawa lui paraît beaucoup plus rationnel.

Ce plan est celui de la canalisation de la baie Georgienne. Il passera entièrement en territoire canadien et nous n'aurons pas à transiger avec les Etats-Unis, tout en jouissant d'un nombre presque équivalent d'avantages.

A la façon dont marchent les séances, on croit que le débat sur l'adresse, au lieu de se terminer mardi, comme on le prévoyait d'abord, prendra fin jeudi soir. Comme l'opposition n'a pas proposé d'amendement, tout laisse croire que cette mesure sera approuvée sans vote, ce qui serait un fait sans précédent de précédents dans l'histoire parlementaire.

L'intention du gouvernement serait peut-être ensuite, dès que cette discussion aura pris fin de déposer immédiatement le budget, c'est-à-dire que cette importante législation serait soumise au parlement dès la semaine du quinze février. Le travail se poursuivra ensuite avec rapidité et efficacité, ce dont ne se plaindront ni les députés, ni le public.

LE DEBAT

Ottawa, Ont., 3. — R. K. Smith, (conservateur, Cumberland), continuant le débat sur l'adresse ce après-midi, fit remarquer que le discours du trône avait été prononcé de façon à ne rien dire d'important pour le Canada. Ce discours remporterait le premier prix pour ce qu'il ne dit pas plutôt que pour ce qu'il dit. M. Smith seconda la proposition de E. J. Gardiner (F.U.A. Bow River) sur l'adoption d'une politique charbonnière nationale.

Il lut des télégrammes venus de la Nouvelle-Ecosse où l'on se plaint que les navires du gouvernement canadien s'approvisionnent de charbon américain. La situation créée par le chômage dans les régions minières du Cap Breton est critique ; des familles sont dans le dénuement parce qu'on ne peut trouver de marché pour le charbon de ce temps-ci. Il espère qu'on cessera immédiatement de charger des navires canadiens avec du charbon américain. Un cinquième de la population de la Nouvelle-Ecosse traîne à la subsistance des industries du charbon et de l'acier. Le gouvernement est au courant de ces difficultés depuis 1924.

M. Smith passa en revue l'enquête qui vient d'être menée. Il fait remarquer que le rapport Duncan recommande implicitement une protection tarifaire pour le charbon. Le gouvernement n'a rien fait pour remettre l'industrie dans son état normal. Les usines de coke peuvent être utiles, mais il avait entendu dire qu'une usine de coke à Montréal était en voie d'érection et consommait 400 tonnes de charbon américain par jour.

M. Smith demande de porter de 14 à 15 le nombre des représentants de la Nouvelle-Ecosse à la Chambre des députés.

Il plaide en faveur d'une révision du tarif sur les importations de l'acier pour permettre à l'industrie de l'acier en Nouvelle-Ecosse de se développer. L'industrie de l'acier en cette province emploie normalement 14,000 personnes mais ce nombre est tombé à 7,000. Et le Canada importe tous les produits de l'acier.

J. T. Thorson (libéral, Winnipeg, centre-sud) soutient que notre pays doit sa prospérité aux moissons magnifiques de ces dernières années. Il rappelle à la Chambre que l'agriculture est encore la première industrie du pays et mérite avant toute autre l'attention de nos gouvernements.

Il demande au gouvernement de rendre aux provinces des prairies leurs ressources naturelles. M. Thorson parla du développement du nord du Manitoba et dit que les entrepreneurs de Flin Flon avaient mis en relief une coopération admirable du gouvernement fédéral avec le gouvernement provincial. Il recommande de changer le système de taxation de la production minière brute pour celui existant actuellement dans l'Ontario et Québec où seuls les profits sont taxés.

On devrait faire enregistrer tous les documents concernant les concessions minières et réduire le fardeau des taxes directes et indirectes.

Au sujet du chemin de fer de la baie d'Hudson, il dit que le Manitoba comptait maintenant posséder un jour un port autonome. Le Canada se créait un avantage débonnaire. Il devrait faire augmenter la représentation de l'Ouest dans la Commission des Chemins de fer. Il demande aussi d'augmenter les facilités ferroviaires à l'est du lac Winnipeg en vue d'opérer une liaison avec le chemin de fer de la baie d'Hudson.

Il convient avec certains orateurs de l'autre côté de la Chambre que le Canada n'a pas encore atteint une véritable égalité de statut avec la Grande-Bretagne. Tant que le parlement du Dominion sera inférieur et subordonné à celui de la Grande-Bretagne, tant que le Canada ne pourra passer de législation ayant un effet extra-territorial, tant que le Canada ne pourra amender sa propre constitution, notre pays n'aura pas réellement l'égalité de statut avec la Grande-Bretagne.

"Alors, pourquoi la réclamer", interrompit l'hon. R. B. Bennett, chef de l'opposition.

M. Thorson dit qu'il est difficile maintenant d'obtenir une égalité complète, mais il espère sincèrement qu'avec le temps ces difficultés s'aplaniront. Le ministre du Canada à Washington représentera le Canada avec honneur pour lui-même et pour son pays. M. Thorson approuve la création de légations à Paris et à Tokio.

J. C. Brady (conservateur, Skeena), dit que le Canada s'avance sur un terrain dangereux dans les affaires internationales. Il ne veut pas que le premier ministre critique les oppositionnistes qui représentent le Canada autrement que sous la forme d'un jardin de délices. L'opposition a une place bien définie dans la composition du parlement. Le gouvernement n'accorde pas au Canada l'aide qu'un jeune pays devrait recevoir de son administration. Le gouvernement d'un jeune pays ne devrait pas dépendre de grosses sommes d'argent pour mener des enquêtes sur ses propres départements.

(A suivre à la page 7)

LA SESSION PROVINCIALE

LA NOUVELLE LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EST PRETE

Avis du bill vient d'être donné en Chambre. — Bills de la voirie

DROITS DE SUCCESSION

Mesures rigoureuses contre la fraude. — Les tavernes ouvertes jusqu'à 11 heures

(Par Ronald Tremblay)

Québec, 3. — Le bill de Montréal vient de subir sa deuxième lecture à l'Assemblée législative. A en juger par le texte original, nous pourrions sans aucun doute le considérer comme le plus bref jamais soumis à nos législateurs et la ville de Montréal dégoûterait extraordinairement à ses habitudes ; heureusement que certains personnages très au courant de cette importante question, sont venus nous démentir en nous affirmant que ce texte n'était seulement pas l'ombre de ce que sera le projet définitif. Le bill actuel ne contient que vingt paragraphes ; le bill définitif en contiendra une centaine, vient-on de nous révéler. Donc, si nos députés viennent à chomer au cours de la session actuelle, la ville de Montréal n'en sera certainement pas responsable. L'étude des demandes de Montréal par le comité des bills privés, commencerait vers le 20 février et la détermination de Montréal se prépare en conséquence.

En plus du bill de Montréal, plusieurs autres projets intéressants d'institutions de la métropole, y compris la commission des écoles protestantes, figurant au feuillet de la séance de ce matin. Nous constatons notamment que l'hôpital Français désire changer son nom en celui de l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc, et que les Religieuses Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal demandent de modifier leur charte en leur conférant certains pouvoirs en tant qu'administratrices du bien des pauvres de l'Hôtel-Dieu. Quant au bill touchant les écoles protestantes de Montréal et des environs, il a pour effet de prolonger la durée d'exemption dont bénéficient les municipalités de Hampstead et de Mont-Royal au sujet de la perception de la taxe scolaire. En vertu de la loi existante, toutes les villes ou municipalités qui tombent sous la juridiction du bureau central des écoles protestantes, sont assujetties à la taxe de \$1.00 pour les protestants et de \$1.20 pour les neutres, mais, lors de la session de la loi, on avait fait exception, pour une période de trois ans, pour Hampstead et Mont-Royal, auxquelles on permettait de continuer à faire fixer par leurs conseils municipaux respectifs le taux de la taxe scolaire, pourvu que ce taux ne fût pas inférieur à celui en vigueur lors de l'application de la loi. Or, cette exemption est expirée, et l'on propose de la prolonger pendant une période additionnelle de six années.

Une des principales demandes de la ville de Montréal est le pouvoir pour le conseil de forcer les commissions municipales à faire rapport dans un délai de soixante jours. La ville désire aussi le pouvoir de déterminer le nombre de familles qui pourront habiter un logement, une habitation, une maison ou un appartement, et d'imposer l'amende ou l'emprisonnement dans les règlements qu'elle a le droit de faire en vertu de toute loi provinciale en laquelle il n'est pas autrement prévu. D'autres amendements comportent une taxe spéciale de cinquante piastres sur toute personne faisant du commerce de bois sur les quais en vendant du bois après l'avoir scié ; une taxe spéciale de \$25 sur toute personne faisant affaires comme coiffeur dans une maison privée et une taxe spéciale de \$500 sur toute personne exploitant un parc d'amusement, un amphithéâtre (arena) ou un champ de courses.

Nous remarquons aussi plusieurs dispositions importantes au sujet des expropriations, dispositions que nous avons déjà exposées après la première réunion de la commission de législation du conseil municipal de Montréal. Le dernier paragraphe du bill donnerait à la ville de Montréal le pouvoir de réglementer le fonctionnement, la vitresse et le stationnement des véhicules automobiles dans le territoire de la métropole, pourvu que les règlements que celle-ci adoptera ne contreviennent pas à la loi des véhicules automobiles ou aux règlements édictés en vertu de cette loi. La ville pourrait, cependant, édicter des dispositions complémentaires.

Voilà quelques-unes des principales questions qui concernent Montréal en particulier, mais d'autres de prime importance viendront devant la Chambre très prochainement. C'est ainsi que l'honorable M. Nicol, trésorier provincial vient de donner avis d'un bill ayant pour effet d'empêcher que l'on se soustraie à la loi des droits de succession. Actuellement, les donations faites dans les trois années avant le décès sont considérées comme ayant été faites dans le but d'éviter le paiement des droits ; elles sont donc sujettes aux droits. Le gouvernement aurait l'intention d'étendre la période fixée, de trois ans à cinq ans. De plus, certains dons sont faits sans un titre clair et défini ; par exemple, un homme riche fait un "cadeau" à son fils, en y mettant certaines restrictions. Ce don, qui n'est pas absolu, serait aussi considéré comme un moyen d'éviter la loi, et il serait sujet aux droits de succession. L'égard au nombre d'années écoulées depuis qu'il a été fait. Ces mesures sévères s'appliqueraient au fait que le revenu provenant des droits de succession seraient considérablement diminués, pendant l'exercice écoulé, et

L'HON. P.-J.-A. CARDIN DEVIENT CONSEIL DU ROI

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 3. — L'honorable P.-J.-A. Cardin, ministre de la marine et des pêcheries, vient d'être nommé conseil du Roi. Cette nomination est annoncée dans le dernier numéro de la Gazette officielle du Canada. La même édition nous donne la nomination de l'honorable William A. Major, procureur général de Manitoba, comme conseil du Roi.

même qu'il est bien au-dessus de ce que la province aurait dû percevoir en vertu des lois existantes. La conclusion logique est donc qu'un assez grand nombre éludent la loi. C'est ce que le gouvernement veut faire cesser.

La loi des accidents du travail sera aussi discutée très prochainement. C'est ce que l'on laisse prévoir au sujet de ce bill donné aujourd'hui par l'honorable M. Gaipeau, ministre des travaux publics et du travail. La principale innovation dans ce projet consistait à remplacer les tribunaux par une commission qui entendrait toutes les causes d'accidents du travail.

La question de l'admission des enfants au cinéma viendra à peu près vers le même temps. Le bill a pour effet d'interdire à tous les enfants de moins de seize ans l'entrée du cinéma.

Nous aurons ensuite un projet du gouvernement touchant le crédit agricole. Le gouvernement provincial coopérerait avec le gouvernement fédéral.

De son côté, le ministère de la voirie aura plusieurs importants projets de loi. En premier lieu, le ministère demande le pouvoir de faire enlever les poteaux de toutes les routes de la province pour les faire passer à l'arrière des clôtures. Le gouvernement veut ainsi faire disparaître un danger constant pour la circulation et en même temps élargir les routes.

Une autre mesure qui ne sera pas la moindre est celle en vertu de laquelle le gouvernement proposera de conférer à toutes les municipalités le pouvoir de contrôler, réglementer ou défendre les affiches et les enseignes. Voilà une question qui est fort agitée depuis quelques années ; maintes fois, l'on a dénoncé des obstructions qui paraissent nos routes, nos villes et nos villages et nous savons que l'honorable J.-L. Perron, ministre de la voirie, a fait tout en son pouvoir pour amener les municipalités à remplacer par des arbres une telle disgrâce. Le gouvernement, cependant, ne peut intervenir dans l'autonomie des municipalités, laisse ces dernières libres d'agir comme elles l'entendent. Tel est l'effet du bill qui sera soumis, avons-nous appris de source autorisée.

Comme par les sessions passées, nous entendrons encore parler cette année de la question des tavernes. Il est tout probable, d'après ce que plusieurs prévoient, que l'heure de fermeture sera 11 heures au lieu de 10 heures comme maintenant. Auparavant, les tavernes suivaient l'heure réglementaire, de sorte qu'elles ne fermaient qu'à 11 heures pendant la période de l'heure avancée, mais avec la période normale, elles doivent fermer à 10 heures, et cela, croit-on, a pour effet de faire se multiplier les établissements clandestins. Le gouvernement accorderait le privilège additionnel dans le but d'éliminer ces établissements.

Certains parlent aussi de l'ouverture des tavernes le Mercredi des Cendres et les jours d'élections, après la fermeture des bureaux de vote, mais cela n'est pas confirmé.

LES PROGRES DE LA CONFERENCE PANAMERICAINE

Le nouvel accord préconisant les fins et attributions de l'Union est presque terminée

RESTENT DEUX ARTICLES

Les nations n'ayant pas encore signé le code sanitaire sont invitées à le faire

(Dépêche de la Presse Associée)

La Havane, 3. — A la session du comité d'affaires de l'Union panaméricaine, le nouvel accord destiné à établir clairement les fins et attributions de cette institution a pris une forme définitive aujourd'hui.

Deux heures de discussions ardentes se terminèrent abruptement lorsque le comité approuva, par un vote à cinq voix, le nouvel accord. Avec les quatre déjà approuvés et le prochain à venir, il ne restera plus que deux articles à formuler. Un de ces articles a été renvoyé aujourd'hui à un sous-comité pour considération. Quant au dernier article qui définit les attributions concédées par les gouvernements à l'Union, il sera mis à jour après une discussion qu'on prévoit très animée, lundi prochain.

Les articles approuvés aujourd'hui introduisent peu de changements dans l'organisation présente de l'Union panaméricaine. Les fonctions de l'Union demeurent, virtuellement, les mêmes ; cependant la nouvelle convention donne plus de liberté dans l'accomplissement de ces devoirs que l'ancienne convention ne mentionnait qu'en termes généraux.

Ces fonctions sont les suivantes : Compiler et distribuer des pamphlets au sujet des activités des Etats américains. Compiler des références au sujet des traités entre les nations et de l'exécution de ces traités.

BOYCOTT DE LA COMMISSION SIMON AUX INDES

L'Inde boycotte cette commission anglaise où il n'y a pas un seul représentant hindou

EMEUTES A "HARTAL"

Ramsay MacDonald, Stanley Baldwin et sir John Simon brûlés en effigie par les étudiants

(Cable de la Presse Associée) Bombay, 3. — L'Inde est déterminée à boycotter la commission Simon sur les affaires indiennes parce que l'Angleterre n'a pas voulu mettre un représentant hindou dans cette commission. Cette opposition s'est manifestée activement dès l'arrivée de la commission à Bombay.

Des cordons de policiers armés jusqu'aux dents s'alignaient sur les quais pour protéger les commissaires contre les manifestants.

Le vice-roi Lord Irwin parlant à la Législature indienne à Delhi, hier, pria ceux qui étaient mêlés à ce mouvement de s'abstenir de toute manifestation. Cela ne pouvait amener que des résultats négatifs et peut-être même des suites regrettables.

Cependant cette admonition n'empêcha pas de violentes manifestations à Bombay, Madras, Calcutta. Le "Hartal", fermeture de deuil fut appliqué dans toute la région des trois endroits. La grève occasionna des émeutes à Calcutta et à Madras. Dans cette dernière ville, se produisit un conflit avec la police ; il y eut un mort et au moins dix-sept blessés. Des Européens qui s'en retournaient chez eux en automobiles furent assaillis, et leurs autos, démantelées. Cependant, on ne rapporte pas de blessés.

Sir John Simon, président de cette commission, inaugura son séjour aux Indes par une tentative de conciliation. Avant de partir pour Delhi — presque immédiatement après être débarqué — il recut des délégations d'Hindous et de Musulmans et se déclara anxieux de connaître toutes les opinions. Il leur promit qu'après le retour de Delhi, la commission ferait de son mieux pour dissiper les malentendus et les soupçons. Il profitera de toutes les occasions où il sera offert pour consulter les représentants des Hindous.

A New Delhi, on organisa aussi le "Hartal". Mais une grosse pluie l'abattit sur les manifestants et l'affaire se passa sans qu'il y ait eu de désordres.

Bombay protestait encore tard ce soir. On tenait des assemblées à Chowpatty Sands, des processions affluant de toutes les parties de la ville pour entendre les vibrantes allocutions des chefs hindous, opposés à la commission Simon.

A une assemblée d'étudiants, plus à bonne heure dans la journée, Ramsay MacDonald, Stanley Baldwin et sir John Simon furent brûlés en effigie.

Poincaré parle pendant 8 heures, des finances

(Cable de la Presse Associée) Paris, 3. — Le premier ministre Poincaré se fit applaudir par la majorité de la Chambre aujourd'hui en terminant un discours de huit heures sur les finances françaises.

Les députés de tous les partis, sauf les socialistes et les communistes, manifestèrent leur approbation complète des efforts du premier ministre pour restaurer la structure financière de la France et leur satisfaction pour les résultats obtenus. Ils se livrèrent à des effusions enthousiastes témoignant de leur sympathie pour le formidable effort oratoire de cet homme d'Etat de 68 ans.

Les Chutes Niagara ont reculé de 900 pieds

(Dépêche de la Presse Canadienne) Toronto, 3. — Les chutes Niagara ont reculé de 900 pieds et ont englouti 60 acres de roc depuis 1741, dit Alex. Pentley, au cours d'une allocution prononcée devant le R. normal de l'eau dans ces rapides est de 250,000 pieds cubes à la seconde. Seulement 6 pour cent de cette eau s'en va dans les chutes américaines, le reste tombe du côté canadien.

Developper la coopération pour intensifier les relations commerciales, industrielles, agricoles, sociales, intellectuelles et syndicales entre les nations américaines.

S'efforcer de faire ratifier par les peuples américains les traités et les conventions déjà conclus entre eux. Promouvoir les conférences techniques.

Finalement, exécuter les décisions du conseil de direction suivant les pouvoirs que lui accorde la convention.

La session plénière a approuvé unanimement le rapport du comité sur les problèmes sociaux. Ce rapport demandait aux nations qui n'auraient pas signé le code sanitaire panaméricain adopté par la 7e Conférence sanitaire panaméricaine à la Havane en 1924, qu'elles fût l'objet d'interprétations différentes à la 8e Conférence de Lima en 1927, de ratifier ce code dans la plus brève délai possible et préparer leurs rapports pour la 8e Conférence qui se tiendra à Buenos-Ayres.

A rebrousse-poil

(Par Louis-A. Larive)

Bienvenue aux raquetteurs! Et aux organisateurs du carnaval qui commencent aujourd'hui, nous souhaitons bon succès. Ceux qui ont pris sur eux de donner un carnaval à Montréal ont assumé une tâche difficile. Comme on fait de la raquette purement par esprit sportif, il n'y a aucune rémunération, et ceux qui se sont dévoués pour la cause méritent que leurs efforts soient récompensés par un franc succès sur toute la ligne.

La raquette est aujourd'hui devenue un sport, mais il s'agit ici d'une question purement historique et c'est à ce sujet qu'il est bon de féliciter les promoteurs du carnaval. C'est grâce à leurs efforts que cette institution nationale a survécu et continuera de vivre au Canada.

Dans les premiers temps de la colonie, comme on l'apprend dans l'histoire du Canada, nos ancêtres devaient voyager en raquette. Ils avaient ainsi imité les Indiens, qui ne connaissaient pas d'autre mode de transport en hiver. Le pays a marché de progrès en progrès depuis trois cents ans, mais la raquette est toujours restée chère au cœur des descendants canadiens. Maintenant, on fait de la raquette comme passe-temps, tandis qu'autrefois c'était une nécessité.

Nous profitons aussi de l'occasion pour offrir nos meilleurs vœux au "Canadien de Saint-Henri", qui célèbre son cinquantième anniversaire. Le club de la partie ouest de la ville de Montréal doit donc être considéré comme une institution de chez nous et il est à souhaiter qu'il continue d'augmenter sa popularité. Un événement de raquette n'est jamais complet si on n'y voit pas les tunique blanche garnie de bleu, blanc et rouge. Le "Canadien de Saint-Henri" a donc beaucoup contribué à populariser le sport de la raquette et nous lui souhaitons encore longue vie.

LE CANADIEN

Les partisans du Bleu Blanc Rouge n'en reviennent pas de la "lump" traditionnelle, qui se passe actuellement chez nos porteurs-couriers. Ayant tellement été habitués à voir gagner le "Canadien", depuis le commencement de la saison, on est maintenant grandement déçu chaque fois qu'il est vaincu.

D'un autre côté, ceci fait partie du sport. Un club doit savoir aussi bien perdre que gagner. Il n'y a pas d'invincible dans le sport. Il y a eu des champions invincibles, mais ils avaient connu la défaite avant d'arriver au sommet de l'échelle. Un bon sportif doit donc prendre un revers aussi bien qu'un succès.

Pour le moment, il importe que les joueurs se donnent le main et fassent de leur mieux pour remonter le courant. L'échec d'avant-hier, aux mains de Toronto, est humiliant pour la bonne raison que quelques semaines plus tôt, le "Canadien" avait vaincu le club de la Ville-Royale par un score de 9 à 1.

La tenue de Joliet, jeudi soir au Forum, a enragé bien des partisans du "Canadien". Depuis le commencement de la saison, Aurèle, qui a son caractère et des dispositions qu'il n'aime pas à voir critiquer, a beaucoup patiné. Cecil Hart, en bon père de famille, a su la faire rester sur la glace. Aurèle a pris bien des coups sans rien dire et il a remporté son match. Mais avant-hier, on a vu qu'il était à bout de patience. Il voyait dans un simple "check" une provocation et il a riposté, ce qui lui valut des punitions, qui furent loin de faire du bien à son club.

Il appartient donc à Aurèle de considérer sa tenue du commencement de la saison et de reprendre les bonnes dispositions qu'il a affichées durant cette période de succès ou il a passé en tête de la liste des compteurs. Joliet a déjà rendu de grands services au Bleu Blanc Rouge et il peut encore lui en rendre de fameux. "Aurèle, my boy, don't let those fellows get the best of you!"

Ce soir Montréal et Canadien en viendront aux prises. Lors de la dernière rencontre entre ces deux clubs, le spectacle a grandement déçu les amateurs. La partie de défense du Montréal fut loin de plaire aux quelque 13,000 spectateurs qui emplissaient le Forum.

Jeudi soir à Ottawa, Montréal a encore joué sur la défense et même à ce jeu-là, il s'est fait battre. Il est donc à espérer que sa position, de quatrième dans la section canadienne de la ligue de hockey nationale, lui servira de stimulant et qu'il sera plus agressif qu'il l'a été dans sa dernière lutte avec le Canadien. Si Montréal y met autant d'entrain que le Bleu Blanc Rouge, le spectacle sera excellent.

RIEN QUE \$50,000

Tout porte à croire que l'ultimatum de l'Association Nationale de Boxe à Sammy Mandell, le champion du monde des poids légers, a eu son effet, car son gérant, Eddie Kane, n'a pas eu le temps de répondre qu'il "était ouvert" à recevoir des offres pour un combat de championnat.

Kane a même ajouté qu'il avait reçu une offre. Elle vient de Boston, et on serait prêt à lui garantir un montant de \$50,000 pour rencontrer Honey Boy Finnigan. Il est question de donner cette rencontre dans un terrain de baseball, l'été prochain.

Comme bien des champions, Mandell a quelque peu perdu la tête depuis qu'il est champion du monde. Lorsqu'il s'agit de simplement battre Mandell, boxer, il est devenu fort populaire. Mais depuis qu'il a décroché le championnat, il a préféré faire des assauts "sans décision". Comme le club Montréal, il a assumé l'attitude de "Kitty bar the door defence".

LES QUILLES

Ligue du C. N. R.

Le Bureau Général s'est pratiquement assuré le championnat de la Ligue du Canadien National Telegraphs en triomphant du Commercial de trois parties. Ils ont maintenant une avance de dix parties avec seulement six parties à jouer pour finir la saison. La défaite des "Chiefs" aux mains du "Plant" les font descendre en troisième position. M. C. Cenni s'est tout spécialement distingué pour les champions en roulant un grand total de 458, gagnant par ce total la cuillère de la classe "A". Celle de la classe "B" fut gagnée par M. J. Hunter avec 380. La meilleure partie simple fut jouée par M. J.-A. Julien avec 179. Scores détaillés:

Commercial	Plant	Bureau G. n. r.
Hobbs 78 106 81 268	117 165 176 458	Genni 417 500 522 1439
Savoy 103 136 113 352	111 164 99 314	Samson 81 70 109 260
Polio 93 104 160 357	111 164 99 314	Lavallée 111 164 99 314
Valiquette 73 84 95 252	111 164 99 314	Hastie 97 148 126 371
Dumy 70 70 70 210	111 164 99 314	Dupont 113 102 109 324

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

Plant	Bureau G. n. r.
Hunter 417 500 522 1439	Genni 417 500 522 1439
117 165 176 458	117 165 176 458
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314
111 164 99 314	111 164 99 314

JUSTICE F., A GAGNE LA RICHE CLASSIQUE

Il a battu Jock et Sea Rocket dans la bourse de \$50,000.

UNE SURPRISE

Calvados a battu False Modesty dans la division de trois ans

Nouvelle-Orléans, 3. — Justice F., appartenant à l'écurie W. Daniel, a remporté la plus riche victoire de sa carrière en gagnant le Handicap de la Nouvelle-Orléans, la meilleure classique de la réunion du Fair Grounds. La course ouverte à la division de trois ans et plus, réunissant seize partants et Jock, de l'écurie McLean, le deuxième choix, s'est classé deuxième. Sea Rocket a pris le troisième argent et Oh Susanna s'est classé quatrième. Le vainqueur, qui s'en trouve à sa quatrième victoire consécutive, était gros favori dans cette course, et il a payé \$4.88 pour la mise habituelle.

Le trophée Dixie, ouvert aux trois ans, s'est terminé par une surprise lorsque Calvados a disposé du favori False Money, avec Beauregard comme troisième. Il a payé plus de sept pour un à ceux qui avaient parié sur ses chances.

Résultats des courses de cet après-midi: Première course, 4 furlongs. — 1er Little Kid 117, W. Harvey, 20.74, 6.20, 5.12; 2e Florinassa 107, F. Smith 4.18, 3.08; 3e Jyes, 113, Morris, 4.36. Temps 49 1-5. c-Tumble, Bill Phillips, o-Mayi, Maidens Choice, Gangster, Hiram eKily, Sport, Ham, oLittle Scout ont aussi couru.

Deuxième course, 1-1-16 mille. — 1er Atador 112, Pichon, 26.24, 10.10, 6.44; 2e Catesby 112, W. Harvey, 12.40, 7.28; 3e Golden G. 112, Mc-Clair, 4.04. Temps 1.59. Mayor oKeefe, oSalles Valley, War Man, Student Prince, West Point, oMalt, Upton, Flight ont aussi couru.

Troisième course, 1 mille. — 1er Calvados 105, Garner, 16.72, 6.28, 4.50; 2e False Modesty 102, Arnold, 4.50, 3.00; 3e Beauregard 104, Harris, 4.08. Temps 1.40 2-5. Stormy Pet, Mismom, Thistle Beauty, Beau Aspin, Love Girl, Proche, Be Still ont aussi couru.

Quatrième course, 1-1-16 mille. — 1er Justice F. 123, Pascuma, 4.88, 3.42, 2.78; 2e Jock 126, Ambrose, 2.94, 2.80; 3e Sea Rocket 114, J. Smith, 4.12. Temps 1.45 4-5. Oh Susanna, Helens Babe, Dangerous, oLaddie, Bon, Companion, Percentage, McFinkie, Peter Peter, Saxon, oRuane, War Eagle, Northeast, Marconi ont aussi couru.

Cinquième course, 1 mille 70 verges. — 1er Capt. G. Foster, 107, Pichon, 9.60, 3.96, 2.46; 2e Cockrill, 105, Landolt, 3.22, 2.34; 3e Feu Follet 107, Bowden, 2.40. Temps 1.44 1-5. Retaliante, Orator, Mome Boy ont aussi couru.

Sixième course 1-1-16 mille. — 1er Bright Shawl 111, E. Pool, 7.24, 4.48, 3.94; 2e Over Fire, 110, Leyland, 5.26, 4.52; 3e Jealous, 105, W. Long, 7.34. Temps 1.46 4-5. Black Bart, Blue Torch, Jack Horgan, Pop Bell ont aussi couru.

Septième course, 1 mille 70 verges. — 1er Cudde 112, E. Pool, \$21.50, 9.60, 5.32; 2e Beson, 113, Workman, 13.78, 5.90; 3e Indra, 113, 3.98. Temps 1.45 1-5. Madcap Prince, Joe Sweep, The Cossack, Shift Shirt, Jim Bancia, William P. ont aussi couru.

LES INSCRITS - N. ORLEANS
Voici la liste des inscrits aux courses de samedi après-midi: Première course, \$1,200, à réclamer, 4 ans et plus, 1-1-16 mille. — 1er Runaway Fox 110, Nabree 112, Little Phil 110, Blue Dart 102, Swepnet 107, Tim Rooney 107, Repeater 101, Crudenos 105, Nonchalant 107, Scampaway 107, Thibet 110, Chief Sabbatus 105.

Deuxième course, \$1,200, The Wm S. Dewey, 4 ans et plus, 6 furlongs. — Navigator 116, Frank McMahon 110, Dick Nell 105, aPatsy Jane 103, Candy Pig 108, Arrogant 105, Witchmound 108, Mijigado 100, Floranada 103, aBey 105.

Troisième course, \$1,200, The John T. Conner, 4 ans et plus, 1-1-16 mille. — Florian 101, Regeneration 105, Sanford 108, aFlorence Mills 103, Flaherty 108, Polvo 105, Genial Host 105.

a-Entrée O. Vian.
Quatrième course, \$3,000, The Edgewood Gulf Handicap, 3 ans et plus, 6 furlongs. — Kentucky Cardinal 113, aWing 109, Genial Host 109, Pigeon Wing 103, Brilliant 108, bNavigator 113, Patey Jane 102.

aFloranada 100, bRunaway Fox 106, Under Cover 103, aWar Eagle 119.
a-Entrée E. B. McLean.
Cinquième course, \$1,200, Wm Hale Thompson, 3 ans, 1 mille. — Wellet 108, Jack Higgins 108, Galahad 118, Flying Torch 103, Bookie 112, William 110, aWing 118, Dan Burnham 108, aTime Maker 106.

a-Entrée E. B. McLean.
Sixième course, \$1,200, à réclamer, 3 ans et plus, 1-1-16 mille. — Finland 105, Runbank 104, Arabian 103, Floran 106, Aregal 104, Quibbler 109, My Son 110, aPatricia Marian 106, Georgia Rose 106, aPatuxant 107.

a-Entrée H. L. Grain.
Septième course, \$1,200, à réclamer, 4 ans et plus, 1-1-2 mille. — 1er Jake 110, Letter Six 114, Tail Grass 116, George Dever 110, Sam Jewell 105, Mark Master 103, Flying Al 112, Firebox 112, Star Falcon 112, Guest of Honor 115, Cligue 110, Spander 106.

A Tia Juana
San Diego, Cal. 3. — Résultats des courses de cet après-midi à la piste de Tia Juana, Mexique: Première course, 3 1/2 furlongs. — 1er Baptiste, 102, Frye, 36.00, 9.20, 5.20; 2e Black Hills, 107, Mondon, 19.60, 7.40; 3e Metachae, 107, Jenner, 2.40. Temps 12 1-5. Ont aussi couru: Rapid Transit, Referee, High Bomb, Orme Shot, Black Darling, Shorty O. Love Charm.

Deuxième course, 6 furlongs. — 1er xTent Builder, 101, Luther, 40.60, 6.20, 4.00; 2e Lord Assagai, 106, Wilson, 19.00, 6.00; 3e Dolly Dunn, 105, Owens, 3.20. Temps 1:15. Ont aussi couru: Shasta Lily, Sierras Shot, xMaryland, xJackie Boy, Question Mark, Blue Lane, xU Boss, Genesee Belle, Polaka, Heatherage.

Troisième course, 1 mille et 70 verges. — 1er Glen Glen, 113, Luther, 5.00, 3.40, 2.60; 2e Zing, 111, Verelone, 4.60, 3.80; 3e Full O'Fun, 107, Critchfield, 5.20. Temps 1:47 2-5. Ont aussi couru: Galloping Jo, Valor, Quoin, xLatisha, Rural Gossip, Ask Him, xStar Sweeper, Montdale, xEvelyn Brown, xUnionville, xForeman.

Quatrième course, à réclamer, \$800, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1er Busy Boy 110, Eugene 115, 60, 37.00, 22.00; 2e Cirivena 106, Owen \$8.40, 5.00; 3. Muriel H. 106, Rennie \$3.60, Temps 1:13 1-5. Sulton, Weather Vane, Pure Dee, M. J. McNulty, Scapader, Jean Catherine, El Roble, Brookwood, Bosada 2nd, Vestington King, Spear Shot, Double Shot ont aussi couru.

Cinquième course, \$800, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1er Bussy Boy 110, Eugene 115, 60, 37.00, 22.00; 2e Cirivena 106, Owen \$8.40, 5.00; 3. Muriel H. 106, Rennie \$3.60, Temps 1:13 1-5. Sulton, Weather Vane, Pure Dee, M. J. McNulty, Scapader, Jean Catherine, El Roble, Brookwood, Bosada 2nd, Vestington King, Spear Shot, Double Shot ont aussi couru.

Sixième course, \$800, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1er Bussy Boy 110, Eugene 115, 60, 37.00, 22.00; 2e Cirivena 106, Owen \$8.40, 5.00; 3. Muriel H. 106, Rennie \$3.60, Temps 1:13 1-5. Sulton, Weather Vane, Pure Dee, M. J. McNulty, Scapader, Jean Catherine, El Roble, Brookwood, Bosada 2nd, Vestington King, Spear Shot, Double Shot ont aussi couru.

Cinquième course, \$800, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1er Bussy Boy 110, Eugene 115, 60, 37.00, 22.00; 2e Cirivena 106, Owen \$8.40, 5.00; 3. Muriel H. 106, Rennie \$3.60, Temps 1:13 1-5. Sulton, Weather Vane, Pure Dee, M. J. McNulty, Scapader, Jean Catherine, El Roble, Brookwood, Bosada 2nd, Vestington King, Spear Shot, Double Shot ont aussi couru.

Sixième course, \$800, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1er Bussy Boy 110, Eugene 115, 60, 37.00, 22.00; 2e Cirivena 106, Owen \$8.40, 5.00; 3. Muriel H. 106, Rennie \$3.60, Temps 1:13 1-5. Sulton, Weather Vane, Pure Dee, M. J. McNulty, Scapader, Jean Catherine, El Roble, Brookwood, Bosada 2nd, Vestington King, Spear Shot, Double Shot ont aussi couru.

Cinquième course, \$800, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1er Bussy Boy 110, Eugene 115, 60, 37.00, 22.00; 2e Cirivena 106, Owen \$8.40, 5.00; 3. Muriel H. 106, Rennie \$3.60, Temps 1:13 1-5. Sulton, Weather Vane, Pure Dee, M. J. McNulty, Scapader, Jean Catherine, El Roble, Brookwood, Bosada 2nd, Vestington King, Spear Shot, Double Shot ont aussi couru.

Sixième course, \$800, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1er Bussy Boy 110, Eugene 115, 60, 37.00, 22.00; 2e Cirivena 106, Owen \$8.40, 5.00; 3. Muriel H. 106, Rennie \$3.60, Temps 1:13 1-5. Sulton, Weather Vane, Pure Dee, M. J. McNulty, Scapader, Jean Catherine, El Roble, Brookwood, Bosada 2nd, Vestington King, Spear Shot, Double Shot ont aussi couru.

Cinquième course, \$800, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1er Bussy Boy 110, Eugene 115, 60, 37.00, 22.00; 2e Cirivena 106, Owen \$8.40, 5.00; 3. Muriel H. 106, Rennie \$3.60, Temps 1:13 1-5. Sulton, Weather Vane, Pure Dee, M. J. McNulty, Scapader, Jean Catherine, El Roble, Brookwood, Bosada 2nd, Vestington King, Spear Shot, Double Shot ont aussi couru.

Sixième course, \$800, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1er Bussy Boy 110, Eugene 115, 60, 37.00, 22.00; 2e Cirivena 106, Owen \$8.40, 5.00; 3. Muriel H. 106, Rennie \$3.60, Temps 1:13 1-5. Sulton, Weather Vane, Pure Dee, M. J. McNulty, Scapader, Jean Catherine, El Roble, Brookwood, Bosada 2nd, Vestington King, Spear Shot, Double Shot ont aussi couru.

Cinquième course, \$800, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1er Bussy Boy 110, Eugene 115, 60, 37.00, 22.00; 2e Cirivena 106, Owen \$8.40, 5.00; 3. Muriel H. 106, Rennie \$3.60, Temps 1:13 1-5. Sulton, Weather Vane, Pure Dee, M. J. McNulty, Scapader, Jean Catherine, El Roble, Brookwood, Bosada 2nd, Vestington King, Spear Shot, Double Shot ont aussi couru.

Sixième course, \$8

RADIO

Poste CKAC, 411

L'Association des voyageurs de commerce du Dominion honore, demain soir, l'un des plus anciens membres de cette organisation qui vient d'être nommé Conseiller Législatif, l'honorable Raoul Grothe. Desirant ne rien négliger pour faire un succès complet du banquet que les voyageurs offriront au distingué citoyen, les organisateurs ont décidé que le programme de cette fête sera diffusé. Le poste CKAC a consenti à se mettre à la disposition de l'Association.

Plusieurs personnalités distinguées porteront la parole. Parmi ceux-ci signalons: l'honorable L. A. Tasche, premier ministre de la province; l'honorable James A. Robb, ministre des Finances du Canada; l'honorable Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat; et l'honorable Herbert M. Marler, président du Club de Réforme.

Cette fête aura un caractère strictement social et sera un hommage public aux belles qualités de citoyen du nouveau conseiller législatif. C'est ce qui explique pour quoi le banquet promet de réunir sous un même toit hospitalier des représentants de toutes les classes de la société sans distinction de couleurs politiques et c'est pourquoi il sera intéressant pour les radiophiles.

Le programme sera diffusé de 8 h. 30 à 10 h. p.m.

AUTRES ITEMS

La soirée débutera comme à l'ordinaire par une causerie bilingue sur la prévention des accidents, donnée par M. Arthur Gaboury, gérant-directeur de la ligue de la sécurité publique de la province de Québec.

Viendra ensuite la musique en dinant du trio de l'hôtel Windsor, directement de la salle à manger principale de l'hôtel.

Immédiatement après la diffusion du programme du banquet, les variétés musicales de la Chiclets et Denty-Gum Co., seront irradiées.

La soirée se terminera par le programme de danse de Danny Yates, directement du grill de l'hôtel Windsor.

POSTE CFCF, 411

12 h. 35 p.m. Concert par l'orchestre de l'hôtel Mont-Royal sous la direction de M. Rex Bantle. Température, bourses, mines, etc.

4 h. 45 p.m. Thé dansant, Jack Denny et son orchestre de l'hôtel Mont-Royal.

POSTES AMERICAINS

WJZ, New-York, 454.3
6 h. p.m. Orchestre de Sid Hall.
7 h. p.m. Orchestre de l'hôtel Astor.
8 h. p.m. Heure RCA, orchestre symphonique de New-York.

9 h. p.m. Heure Philco.
10 h. 30 p.m. Dorothy Howe, soprano, et les Merry Three.
11 h. p.m. Slusher Music.

KDKA—East Pittsburgh—950 kilocycles
6 h. 15 p.m. La musique en dinant par la fanfare Westinghouse.
7 h. 30. Concert.
8 h. Concert RCA, par la New-York Symphony Orchestra.
9 h. Heure Philco.

KYW—Chicago—570 Kilocycles
6 h. 32 p.m. Dîner-concert à l'hôtel Congress.
7 h. Damosch et son orchestre sous les auspices de la Radio Corporation of America.
8 h. Heure Philco.
9 h. Congrès Carnaval.
10 h. 32. Johnny Hamp et ses Kentucky Serenaders.
WBZ et WBZA Nouvelle-Angleterre, 900 Kilocycles
6 h. 30 p.m. Orchestre de Jack Morrey.

7 h. 15. Charles Miller, pianiste.
7 h. 30. Amelia Franz, soprano, et Dantes Frantz, pianiste.
8 h. 30. Concert.
9 h. Concert La Touraine.
10 h. 05. Concert.
10 h. 20. Orchestre de l'hôtel Stater.

11 h. 30. Messages pour les régions arctiques.
WGY—Schenectady—379.5
6 h. 30. Orchestre de l'hôtel Onondaga.

7 h. 30. Pensylvaniens.
8 h. Concert.
8 h. 30. Concert.
10 h. Eddie Davis et son orchestre.
11 h. Danse.

WOO—Philadelphia—348.6
4 h. 45 p.m. Orgue et trompettes.
7 h. 30. Dîner-concert par le trio WOO.

WGR—Buffalo—303
3 h. p.m. Mayer Melody Makers.
WCCO—Saint-Paul, Minn.—416.4
8 h. 15 p.m. Dîner-concert.
8 h. Programme de New-York.
10 h. Musique de danse.

LE BLACK CAT

C'est le 14 février qu'aura lieu la belle mascarade organisée par le Black Cat, sur sa pat noir, rue Saint-Dominique, près Villery.

Les nombreux prix sont exposés chez M. Benoit, rue Villery; les courtes décernées aux gagnants des courses, pourvu qu'ils soient costumés, y seront bientôt montés.

Pour informations s'adresser à M. Léopold Bélanger, Calumet 0466.

McNISH'S

SPECIAL SCOTCH WHISKY

(en usage dans le monde entier)

12 L'Ecosse a découvert le whisky: le monde a découvert le meilleur whisky d'Ecosse: le "McNish's Special."

26 onces \$3.35
40 onces \$5.00

FORCE D'AVANT-GUERRE: 20 S.P.

LES FORTUNES DU TURF DURANT LA SAISON 1927

Les établissements Hertz et Wheatley ont établi des records

GAINS FABULEUX

Harry Payne Whitney a décroché plus de \$400,000

L'histoire du turf en Amérique ne fournit pas de parallèle aux magnifiques succès remportés par les établissements Hertz et Wheatley durant la campagne 1927.

Si l'on prend en considération que ces écuries n'ont été qu'à leurs débuts, les résultats obtenus sont considérés comme phénoménaux par les amateurs du turf. Les chevaux de Mme John D. Hertz ont gagné plus de ceux de Wheatley. Les gains réalisés par Anita Peabody et Reigh Count, qui se sont classés premier et deuxième dans le Futur, s'élevaient à \$103,500, tandis que le prix d'élevage, \$3,000 alla à l'afameur Leo qui appartient à M. et Mme Hertz.

MORT DE DICE

Quatre des six chevaux de deux ans pris dans les écuries de Harry Payne Whitney pour Mme H.C. Phipps et son frère, Ogden L. Mills, par leur succès, ont gagné \$80,000. La somme aurait probablement été plus considérable si Dice, le meilleur poulain du groupe ne fut mort à Saratoga.

En 1902, l'écurie de Green-B. Morris arrivait en première position pour les gains gagnés aux Etats-Unis avec \$98,350, moins que ce que Mme Hertz a encaissé dans une seule course, le Futurity.

DE BEAUX RECORDS

En 1926, Whitney a gagné \$407,193 contre Glen Riddle \$199,143 en 1925. En 1924 M. Whitney avait encaissé \$240,193.

Les écuries Rancocas gagnèrent \$262,500, \$259,503, \$438,849 en 1921, 1922 et 1923. Le dernier chiffre, un record mondial fut atteint surtout par la victoire de Zev, qui décrocha \$100,000 en triomphant de Papyrus dans une course internationale en Amérique.

LE CLUB SAINT-JEAN-BERCHMANS

Le club St-Jean Berchmans Ind. vient de remporter une autre victoire à sa longue suite en faisant subir au fameux C. P. St-Laurent sa première défaite de la saison par le score de 5 à 2, devant une assistance record.

Hamel, fameux gardien de buts du C. P. Saint-Laurent est responsable si le score n'est pas plus élevé, car il a pu tenir tête pendant deux périodes aux attaques continuelles des fameux avant du Saint-Jean Berchmans Ind., qui ne purent marquer qu'un seul point, qui fut score par M. E. Tardif. Mais dans la troisième période, le C. P. St-Laurent ne purent tenir plus longtemps le bombardement, car dans ces vingt minutes le disque toucha le fond du filet quatre fois. Pierre, fameux défenseur, souleva à plusieurs reprises les spectateurs par ses montées enlevées qui fut grandement récompensé en déjouant Hamel trois fois consécutives. Comme la partie tirait à la fin, E. Alary, autre brillante défense, scora un point de toute beauté après une montée individuelle.

Le Saint-Jean Berchmans Ind. félicite le C. P. St-Laurent de sa belle tenue sur la glace.

Dimanche, le Saint-Jean Berchmans Ind. recevra la visite du Beauharnois. Ayant encore quelques dates de libre, le Saint-Jean Berchmans lance un défi aux clubs des ligues Commerciales et Utilitaires Publiques.

C. PAROISSIAL STE-HELENE

Voilà par quel score le Ste-Hélène a été défait par la première fois cette saison. Le Ste-Hélène rendait visite au Ahuntsic Sr. Il avait affaire à un fameux club, et sans la malchance il aurait fait au moins partie nulle. Trois fois de suite Oscar Cordeil eut le chemin libre mais ne put contrôler la rondelle, qui roulait. Emile Corbeil manqua lui aussi une très belle chance alors qu'il avait fait une de ces fameuses montées et fit sortir le gardien des buts. Dans sa trop grande anxiété il lança à un cheveu des buts. Lionel Martin sauva le Ste-Hélène d'un blanchissage et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir scora le premier point du club.

Le Ste-Hélène n'a que des félicitations à offrir au Ahuntsic Sr. de la manière dont il a été reçu ainsi que l'arbitre qui donna pleine satisfaction aux deux clubs, qui se rencontrèrent dans un avenir rapproché. Pour information Emile Turcotte, Main 8022 de 6 à 7 heures seulement.

CANADIEN ET MONTREAL AUX PRISES AU FORUM

On s'attend encore à une lutte enlevante entre ces deux clubs

LES ARBITRES

Marsh et Hewitson dirigeront cette partie importante

Il y a trois parties au programme de la Ligue de Hockey Nationale, ce soir, New-York Rangers rencontre Pittsburgh; Detroit jouera à Toronto, tandis qu'à Montréal, les Marons et les Bleus Blancs Rouges joueront leur quatrième partie de la saison. Hier après-midi, le président Calder, de la Ligue de Hockey Nationale, a annoncé que Lou Marsh et Bobby Hewitson, tous deux de Toronto, avaient été nommés pour diriger la partie locale. Comme toutes les rencontres qui ont eu lieu entre le Canadien et le Montréal, celle de ce soir suscite un intérêt énorme et il y aura encore une foule record ce soir au Forum. Lorsque les deux clubs locaux se rencontrent il n'est plus question des bonnes et mauvaises jouées qu'ils ont jouées depuis le commencement de la saison. On sait toujours que ce sera une lutte acharnée.

La partie promet d'être intéressante pour bien des raisons. En premier lieu, le Bleu Blanc Rouge est anxieux de connaître la victoire de nouveau. Ceci n'était que dans l'ordinaire des choses jusqu'à il y a deux semaines, mais le Canadien vient de perdre quatre parties de suite. Ce soir il verra donc bien de remporter une victoire surtout contre son adversaire le plus acharné.

De son côté, Montréal a beaucoup de jeu. S'il veut se maintenir dans la course au championnat il lui faut une victoire. Il est maintenant en quatrième position, une partie complète en arrière de Toronto et deux parties en arrière du club Ottawa.

Dans les cercles sportifs, la série de défaites du Canadien suscite de nombreux commentaires et les commentateurs s'accordent à dire que la raison principale, c'est que les joueurs sont fatigués et qu'ils ont dépassé le meilleur de leur condition.

Au commencement de janvier on n'entrevoit jamais la possibilité qu'un autre club rejoigne le Bleu Blanc Rouge mais maintenant plusieurs ont changé d'opinion. Et cette année encore c'est l'Ottawa qui semble devenir le club le plus formidable de la section canadienne de la Ligue de Hockey Nationale. Le Canadien a quatre parties et demie en avant de l'Ottawa et s'il ne remporte pas d'autres victoires sous peu, il court le risque de se voir pris comme l'an dernier, c'est-à-dire être obligé de prendre part aux semi-finales de détails sectionnaires. Un ralliement s'impose donc s'il veut maintenir la première place qu'il occupe actuellement.

Les compteurs
Morenz et Joliat mènent toujours la liste des compteurs, mais le docteur Carson, de Toronto, continue de se rapprocher d'eux. Carson a maintenant 17 points à son record et il est seul en troisième place.

Voici la liste révisée de ceux qui ont compté cinq points et plus:
Morenz, Canadiens 22
Joliat, Canadiens 20
Carson, Toronto 17
Slaters 15
Kilrea, Ottawa 15
Gagné, Canadiens 14
Stewart, Montréal 14
F. Boucher, Rangers 14
Hay, Detroit 12
McKay, Chicago 11
W. Cook, Rangers 11
Johnson, Rangers 10
J. Sheppard, Detroit 10
Finnegan, Ottawa 10
Aurie, Detroit 9
Mills, Pittsburgh 9
Oliver, Boston 9
Himes, Americans 9
Day, Toronto 9
Cooper, Detroit 8
Shore, Boston 8
Clancy, Ottawa 8
Bun Cook, Rangers 8
Irvine, Chicago 8
Herbers, Boston-Toronto 7
Conacher, Americans 7
Cox, Toronto 7
Gaynor, Boston 7
Bailey, Toronto 7
Green, Americans 7
Frederickson, Boston 6
Leduc, Canadiens 6
G. Boucher, Ottawa 6
Gray, Rangers 6
Nighbor, Ottawa 6
Bourgeault, Rangers 6
Denney, Chicago 6
Dutton, Montréal 6
Keats, Chicago 5

L'AHUNTSIC SE SIGNALE

Le Ahuntsic Amateur Sr a remporté deux victoires, dont l'une dimanche dernier déclassant le St-Paul-de-la-Croix par un score de 8 à 1, devant une assistance de plus de 500 personnes, et l'autre jeudi soir, battant 1 le St-Hélène de la Pointe St-Charles par 2 à 1, dans une belle partie fort contestée. Il est à remarquer que ce club a subi sa première défaite après dix parties gagnées, ce qui démontre que l'Ahuntsic Sr possède une très forte équipe et peut donner du fil à retordre aux meilleurs clubs amateurs de la ville et de la province.

SOMMAIRE

St-Paul-de-la-Croix 1 vs Ahuntsic Amateur Sr, 2.

Première période
1—Jean Fortin: Ahuntsic 6.12
2—E. Labelle: Ahuntsic 12.00

Deuxième période
3—R. Page: Ahuntsic 5.00
4—E. Laverdure: Ahuntsic 7.15
5—R. Page: Ahuntsic 12.10

Troisième période
6—E. Laverdure: Ahuntsic 3.00
7—E. Labelle: Ahuntsic 6.00
8—J. Laurin: St-Paul 9.15
9—E. Labelle: Ahuntsic 14.00

St-Hélène 1 vs Ahuntsic Sr, 2.

Première période
1—M. Guilbault: Ahuntsic 10.00
Deuxième période
2—E. Laverdure: Ahuntsic 8.00
Troisième période
3—L. Martin: Ste-Hélène 12.00

LA BANQUE NATIONALE A ETE BATTUE

La Banque de Montréal a remporté la victoire par 2 à 1

LA ROYALE GAGNE

La Banque de Montréal a enregistré une première victoire contre la Banque Canadienne Nationale qu'elle a battue par 2 à 1, dans une partie très contestée hier soir au Forum.

Les deux clubs se contenteront de jouer sur la défensive dans la première période. La Banque de Montréal attendait ses adversaires et lorsque la chance se présenta de faire une course, les avants ne la manquèrent pas.

Brunet fit une course très dangereuse sur les buts de Rowan qui par habileté le coup. Archambault fit deux beaux arrêts de suite sur des lancers de Shink et de Davenay.

Montréal attaqua avec persistance mais les avants de la Banque Nationale se repliaient avec trop d'ensemble pour donner quelque chance à leurs adversaires. Archambault n'avait à arrêter que des coups de loin.

A la deuxième période, on latta des coups de loin. Brunet fit une course et passa d'un seul coup de la défense à l'attaque et passa d'un seul coup de la défense à l'attaque et passa d'un seul coup de la défense à l'attaque.

La Banque Nationale était continuellement à l'attaque et son adversaire allait se buter sur une défense solide. Slater manqua un beau retour sur un lancer de Magnan. Archambault eut juste le temps de débarrasser ses buts.

Dans la troisième période, Valois et Magnan foncèrent sur Archambault mais Arcand était là pour empêcher de compter. Lapointe fut banni pour avoir arrêté Magnan avec trop de zèle. La Banque Canadienne continua ses attaques même avec un homme de moins.

Valois égala le résultat alors qu'à la suite d'une course à trois, il eut une passe sur l'aile et fonce pour prendre le retour et déjouer Archambault.

Ce premier succès avait sans doute stimulé les joueurs de la Banque de Montréal, car moins d'une minute après, Valois faisait une course, passait à Slater qui comptait. Archambault ne put se coucher à temps et la rondelle passa pardessus lui.

Pedneault manqua un filet desent et Rowan s'estima chanceux d'en avoir été quitte à si bon compte. Une course faite par Pedneault et Brunet se termina par un point. L'arbitre le refusa cependant sous prétexte d'un hors-jeu. Dans les dernières minutes de jeu, la Banque de Montréal se contenta de protéger ses buts.

Dans la deuxième partie au programme de la ligue, la Banque Royale a battu la Banque de Commerce par 3 à 1. La Royale a continuellement eu l'avantage à partir des premières minutes de jeu jusqu'à la fin. Baril, Carroll et Fowler comptèrent à tour de rôle.

PREMIERE PARTIE

Montréal buts Archambault
Rowen buts Archambault
Devanny défense Brunet
Magnan défense Arcand
Slaters centre Pedneault
Valois aile R. Lapointe
Shink aile Hamel
Shennett subs. W. Lapointe
Smith subs. Bessette
Leduc subs.
Laliberté sub.

Arbitre: George Mallinson.
SOMMAIRE

Pas de point.
Deuxième période
1—Nationale, Pedneault 3.05
Troisième période
2—Montréal, Valois 7.40
3—Montréal, Slater 5.55

DEUXIEME PARTIE

Royale buts Commerce
Cockburn buts Hayne
Fowler défense Seale
Unsworth défense Beatty
Baril centre Ewing
Carroll ailes Copland
Easton ailes Harvey
Webster subs. Cloutier
Johnson subs. Armstrong
Arnold subs. Pearson
Campbell sub.

SOMMAIRE
Première période
1—Royale, Baril 1.20
Deuxième période
2—Royale, Carson 7.20
3—Royale, Fowler 7.05
Troisième période
4—Commerce, Copland 4.45

LE LA ROCHE A VAUDREUIL

Le club de l'Institut LaRoche annonce à ses partisans qu'il ira rendre visite au Vaudreuil dimanche prochain. Ces deux clubs sont d'anciens rivaux qui ont toujours su intéresser le public friand de bon hockey. On se rappelle sans doute les luttes acharnées que se sont livrées le Vaudreuil et l'Institut LaRoche par le passé; ils auront certainement soutenu leur réputation encore cette année.

L'ACME IRA A AHUNTSIC

Dimanche prochain aura lieu une grande partie de hockey entre le club Arme Glove qui joue dans la ligue commerciale à l'Arène Mont-Royal et le Ahuntsic Sr, l'un des meilleurs clubs amateurs de la province. Cette partie devrait être très intéressante. Pour informations, s'adresser à Y. Gibault, Calumet 31063.

LA LIGUE DES FERRONNIERES

C'est cet après-midi, à 3 heures, que la ligue de ferronnerie donnera à l'Arène Mont-Royal, sa dixième séance régulière lorsque deux bonnes parties seront jouées.
3 heures—J. S. Weir vs Besco.
4 heures—Durand Hardware vs Walker.

LES FUNERAILLES D'ALEX BOURGOIN

Pricerville, 3.—Le 31 janvier avait lieu, dans notre église paroissiale, le service funéraire de M. Alexandre Bourgoïn, décédé à Montréal, le 27 du même mois à l'âge de 24 ans et 7 mois. Le défunt était employé à la Banque Canadienne Nationale et faisait partie du club de hockey que cette institution a dans la ligue des banques, ainsi que du club Martin de la ligue Mont-Royal.

Le défunt laisse pour pleurer sa perte, son père, M. Arthur Bourgoïn, sept frères, André, Albert, Augustin, Paul-Henri, Gérard, Georges-Emile et Jean-Charles, ainsi que trois sœurs Gertrude, Lucile et Madeleine.

La levée du corps fut faite par le curé de la paroisse, M. Morin. Le service fut chanté par le curé Morin alors que l'abbé Couillard, vicaire de Matane, agissait comme diacre et l'abbé Michaud, vicaire à Rivière-Blanche, comme sous-diacre. On remarqua au chœur le curé C.-E. Parent, vicaire de Pricerville.

LE TENNIS

Sous le haut patronage de l'échevin J. A. A. DesRoches, président du comité exécutif, aura lieu mardi soir 7 février, la troisième soirée dansante du club de tennis "Le Bohème" de Maisonneuve, à la salle des Chevaliers de Colomb, conseil Montréal, rue de la Montagne.

La direction s'est assurée les services du fameux orchestre de danse "Melody Men" pour la circonstance. Nul doute que l'on s'amusera ferme.

LE STE-MARTINE EST VICTORIEUX

Il nous a été rarement possible de voir un club étranger mieux recevoir ses hôtes que ne l'ont fait dimanche dernier le club de hockey Ste-Martine. L'accueil le plus chaleureux, et la courtoisie la plus grande nous y attendaient. Ils sont assurés que nous en garderons un souvenir durable. Et comme marque d'appréciation nous leur avons lancé un défi pour un enjeu de \$100.00 pour deux parties de revanche, ayant été défait par un score de 6 à 1.

Alignements:
Ste-Martine buts Villeneuve
Jeanneau défense Bernier
Poupard défense Filiatrault
Carney avant Seguin
Smith avant Cutter
Rowatt avant Desmarais
Boyd subs. Richard
Beausoleil subs. Kenney
Lalour sub.

Chronométrateur, Penitencier: L. Ethier, secrétaire.

QUATORZE CONCURENTS AU DERBY

Québec, 3.—Les inscriptions de Shorty Russick et Earl Brydges, reçues hier de même que celle d'Arthur Lapointe, qui pilotera l'attelage de la maison Canac-Marquis de St-Malo, portent maintenant à quatorze le nombre des concurrents qui participeront au Derby International de Chiens devant avoir lieu du 20 au 22 février prochain. Les conducteurs d'attelage, actuellement sur les rangs comprennent Emile St-Godard et Léonard Seppala, le fameux "musher" d'Alaska, et tout fait prévoir que la course sera chaudement disputée cette année et constituera une attraction exceptionnelle pour les citoyens de Québec et les nombreux visiteurs, qui afflueront dans la vieille capitale pour en être témoins.

Le Château Frontenac a fait ériger un arc de triomphe en glace au pied de la glissoire de la terrasse Dufferin, à l'occasion du prochain carnaval, qui sera l'un des événements saillants de la saison des sports d'hiver. En fin de semaine, le programme des sports comprendra une épreuve de sauts en ski, qui aura lieu samedi après-midi, et dimanche, il y aura une randonnée en raquette et en ski, de 18 milles à Boischatel, où un lunch sera servi aux excursionnistes.

AU SAULT

Mardi le 7 février à 8.15 p.m. l'Association du Sault donnera une grande mascarade sur sa patinoire. De magnifiques prix seront distribués aux plus beaux costumes et aux gagnants des courses et concours. Un joli prix de présence sera tiré au sort. Cette mascarade promet d'être la plus belle organisée jusqu'ici au Sault et l'Association invite ses amis et supporters, à venir très nombreux se voir pour l'encourager.

Pour renseignements s'adresser au restaurant Deslauriers, 1016 boulevard Gouin est, Calumet 6604.

UNE REVUE A LA DISPOSITION DES GARDES-MALADES

La "Garde-Malade canadienne-française" se voue aux intérêts des gardes-malades et des hôpitaux

REVUE MENSUELLE

Nous accusons réception du premier numéro de la revue mensuelle intitulée: La "Garde-Malade canadienne-française", qui a pour directrice Mlle Charlotte Tasse. Cette intéressante revue est rédigée en collaboration et est entièrement consacrée à la profession de gardes-malades, aux hôpitaux, aux services de santé et d'hygiène publiques.

Elle est publiée sous les hauts patronages de Mgr Georges Gauthier, chancelier de l'Université de Montréal, Mgr A.V. Piette, recteur de l'Université de Montréal, le Dr Louis de Lotbinière Harwood, doyen de la faculté de médecine. Son bureau exécutif se compose comme suit: Rédacteur en chef, le Dr E. P. Beault; directrice, Mlle Edith B. Hurley et Marie Pelletier, secrétaire-trésorière, Mlle Rachel Tasse.

Le sommaire de la matière à lire

AFRIQUE DU SUD

Service régulier de St-Jean Ouest, N. B.

S. S. BENGUELA 15 Fèv.

AFRIQUE OUEST

S. S. Benguela fera escale à Sierra Leone et transbordera le cargo pour la Côte d'Or et les ports du Niger.

Pour taux et renseignements s'adresser à

ELDER DEPMSTER & CO. LIMITED

133, Edifice du Board of Trade, Montréal.

219-M-J-a-1

DEPARTS D'HIVER 1928

DE HALIFAX

120 fèv. Athénia pour Lédery, G. G. W.
121 fèv. Athénia pour Lédery, G. G. W.
122 fèv. Athénia pour Lédery, G. G. W.
123 fèv. Athénia pour Lédery, G. G. W.
124 fèv. Athénia pour Lédery, G. G. W.
125 fèv. Athénia pour Lédery, G. G. W.
126 fèv. Athénia pour Lédery, G. G. W.
127 fèv. Athénia pour Lédery, G. G. W.
128 fèv. Athénia pour Lédery, G. G. W.
129 fèv. Athénia pour Lédery, G. G. W.

DE NEW-YORK

10 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
11 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
12 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
13 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
14 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
15 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
16 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
17 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
18 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
19 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton

DE BOSTON

10 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
11 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
12 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
13 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
14 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
15 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
16 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
17 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
18 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
19 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton

DE LOS ANGELES

10 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
11 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
12 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
13 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
14 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
15 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
16 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
17 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
18 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
19 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton

DE LOS ANGELES

10 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
11 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
12 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
13 fèv. Berengiar pour Cher, Hampton
14 fèv. Berengiar

Le Canada

MONTREAL, samedi 4 février 1928.

Ne faisons pas qu'en parler

Nous sommes à l'époque où déjà les femmes cherchent à louer une maison qu'elles ne devront, dans la plupart des cas, occuper que le 1er mai prochain, c'est-à-dire dans trois mois d'ici. La coutume est depuis longtemps établie d'accorder une période de trois mois pour "visiter" les logements parmi lesquels on s'en choisira un pour une année, peut-être plus.

Nous pourrions peut-être inviter les autorités municipales à faire la visite aussi des logements de la ville, peut-être verraient-elles, en certains endroits, des conditions lamentables où l'hygiène est totalement ignorée et où des familles nombreuses s'entassent pêle-mêle bien souvent et éloquent, là, des enfants faibles et rachitiques qui seront l'affaiblissement de la race plus tard.

On a beaucoup parlé, depuis quelques jours, des logements insalubres dans Montréal. On n'a pas hésité à dire qu'ils constituent une plaie dont nous ne saurions nous débarrasser trop tôt. On reconnaît que ces logis antihygiéniques existent, mais on ne prend aucune mesure radicale pour les détruire. C'est connaître le mal sans vouloir lui apporter un remède.

Nous sommes bien certains que si les autorités municipales faisaient une visite détaillée de tous les taudis qui existent dans notre ville, elles seraient tellement secouées par le dégoût et la pitié qu'elles verraient à faire disparaître ces antres de la maladie et de la mort.

Ce devrait être l'une des premières besognes du bureau municipal d'hygiène, une fois reconstitué suivant qu'on nous le promet, d'établir une liste des logis insalubres dans Montréal. Les inspecteurs devraient pénétrer partout, dans tous les fonds de cours, dans toutes les maisons croussantes et malsaines afin d'avertir les autorités d'un état de choses déplorable et intolérable et ces dernières ne devraient pas tarder à purger la métropole de ces taudis.

Si nous ne faisons qu'en parler sans agir, ça ne vaut rien, ou plutôt, c'est plus mal que de n'en pas parler du tout, car en agissant cette question sans vouloir y apporter un remède possible, nous ne faisons pas une bonne renommée à notre ville. Mais nous doutons fort que rien ne puisse être fait dans le but de faire pénétrer l'hygiène dans les quartiers où on ne la connaît pas, où on l'ignore et la méconnaît. Et c'est parce que quelque chose peut sans doute être accompli qu'on signale la situation. Ayons donc le courage d'être pratique.

Notre ville n'est sans doute pas la seule qui, parmi les grandes villes du monde, souffre de ce fléau du logement insalubre. Mais y aurait-il mal à ce que la métropole canadienne donnât l'exemple en se purgeant bien?

Ce que l'on peut faire avec les surplus annuels

Dans son discours du budget, l'hon. M. Nicol attache une importance toute particulière aux travaux qui ont été jusqu'ici accomplis pour la voirie, ce qu'il en a coûté à la province et le montant qui a été consacré à cette œuvre à même les surplus annuels. Ce passage de son discours est fort intéressant parce qu'il nous donne un état de ce que les routes nous coûtent.

Les chiffres fournis par le trésorier provincial indiquent que sur \$41,452,902 payés aux municipalités et pour les chemins du gouvernement, une somme de \$30,532,110 a été obtenue par des emprunts et le reste, soit \$10,920,791 a été fourni par les surplus annuels de la province.

Nous ne pouvons plus discuter aujourd'hui la nécessité des routes améliorées. Dans tous les pays du monde on reconnaît la nécessité urgente de ces routes qui facilitent les déplacements rapides, activent les affaires et développent la grande industrie du tourisme. Dans le Dominion canadien, la province de Québec a été la pionnière sous ce rapport et aujourd'hui, elle possède un réseau de routes magnifiques.

Ces routes ne pouvaient évidemment être construites avec les seuls revenus ordinaires de la province. La somme dépensée pour doter la province de ces chemins modernes provient largement d'emprunts contractés à des taux avantageux, grâce à l'excellent crédit dont jouit la province de Québec sur les marchés monétaires du monde, particulièrement à New-York et à Londres.

Mais bien peu peut-être savent que plus du quart de la dépense totale pour les routes a été versé par les surplus annuels et c'est là que l'on comprend toute la valeur de cette politique de surplus. Nous disons déjà que nous sommes habitués à ces surplus et qu'on n'y porte pas autant d'intérêt qu'on le devrait. C'est vrai, mais nous avons dans le discours du trésorier provincial, un exemple de ce que valent ces surplus et pourquoi ils devraient nous intéresser.

Ils nous ont aidé à construire nos routes puis-ils ont fourni le quart de la somme nécessaire à cette entreprise. De plus, le gouvernement, depuis quelques années, distrait des surplus une somme d'un million de dollars, chaque année, pour le rachat d'une partie de la dette consolidée.

Ceux qui demandent constamment de diminuer certaines taxes ne manquent jamais de reprocher au gouvernement d'encaisser des surplus sans en faire profiter le public au moyen de la détaxe. Nul doute que si le gouvernement n'annonçait, comme au Manitoba, que des déficits de plus de \$600,000, il ne pourrait pas même écouter ceux qui demandent ces diminutions de droits de toute sorte. Mais, en ayant des surplus, sans doute pourra-t-il les satisfaire le moment venu. Et le plus tôt cela se produira, le mieux ce sera pour tout le monde.

On attend un tourisme considérable en 1928

Le Royal Automobile Club entretient un tourisme considérable dans la province de Québec, la saison prochaine. Il estime qu'environ 600,000 automobiles rouleront sur les routes de la province, la plus grande partie venant des États-Unis. C'est dire que si ces prédictions se réalisent, notre province enregistrera une autre saison record au point de vue du tourisme.

Ces chiffres sont donnés par le secrétaire du Club, M. Geo. A. McNamee et nous n'avons pas de raison de douter de l'enthousiasme de notre

ami M. McNamee qui est un ardent propagateur des beautés et attraits de notre province parmi les étrangers susceptibles de venir ici durant la belle saison.

L'année dernière, le tourisme a été très prononcé, beaucoup plus que par les années passées et cela malgré une publicité adverse autant qu'inattendue. Il n'y a donc rien qui puisse nous faire croire que cette faveur dont nous jouissons ne nous sera pas continuée au cours de la prochaine saison, surtout, comme le fait remarquer M. McNamee, maintenant que la province offre des régions nouvelles à visiter: la péninsule gaspésienne qui possède sa route complète et le pittoresque territoire s'étendant de la Malbaie au lac Saint-Jean.

Le Royal Automobile Club a l'intention de mieux faire connaître ces régions nouvelles. La route Montréal-Malbaie est connue des touristes qui l'ont parcourue par milliers, mais au delà de la Malbaie, aucune route ne s'offrirait aux voyageurs. C'est cette région qui possède aujourd'hui une route moderne, tout comme la Gaspésie peut maintenant être visitée par les automobilistes.

Le bureau du tourisme du Royal Automobile Club est très actif en ce moment à répandre dans les milieux américains et canadiens des autres provinces la bonne semence qui devra germer au cours de l'été prochain. Si nous nous en rapportons aux succès passés de cette organisation, nous avons de bonnes raisons de penser que cette année, son travail ne sera pas privé de sa récompense.

D'autres organisations de ce genre travaillent aussi à faire connaître notre province à l'étranger. Il y a dans la même catégorie le Bureau du tourisme et des conventions de Montréal, l'Association du tourisme de la province et autres. On parle même de les fusionner toutes en une seule et efficace association. D'ici la réalisation de ce projet, il n'en demeure pas moins que chaque association fait un excellent travail.

Mais nous ne profiterons de cette propagande que si nous pouvons offrir aux touristes le confort raisonnable qu'ils sont en droit d'attendre de nous. Améliorons nos hôtels, embellissons les plus possibles; rendons partout notre province attrayante. Ce n'est pas nous qui y perdrons.

Billet du matin

Choses agricoles

Les entomologistes de tous les pays s'alarment à juste titre de la multiplication des insectes nuisibles. Leur nombre croît constamment et dans des proportions inquiétantes.

Comme les services de santé de beaucoup de pays se servent d'anciens volants pour prendre les nouveaux, les entomologistes ont découvert certains insectes qui se nourrissent exclusivement d'autres insectes nuisibles.

Voici maintenant que les savants français ont découvert un moyen de supprimer la pyrale aux États-Unis où cet insecte, désigné sous le nom de "corn-borer", est devenu un fléau national.

Ces savants ont découvert que la pyrale, nombreuse en France, et introduite aux États-Unis par le Canada, n'attaque ni le blé, ni la vigne, ni la maïs si elle peut trouver de l'armoise, plante aromatique aussi connue sous le nom d'herbe de la Saint-Jean ou d'armoise absinthe.

Or, d'après le docteur Roubaud, l'armoise, que les Américains appellent "wormwood", est aussi commune en France qu'elle est rare aux États-Unis. Donc, si la pyrale préfère l'armoise aux plantes utiles, il suffirait de planter de l'armoise non loin des champs ravagés par les pyrales.

Cette découverte est due au docteur E. Roubaud, chef entomologiste de l'Institut Pasteur et cette thèse a été présentée à l'Académie des Sciences par les docteurs Bouvier.

Cependant, on ne doit pas oublier que l'armoise est une plante nuisible. Dans l'ouest du Canada, elle abonde sous le nom de "sage brush" et cause des ravages dans les prairies.

Il y a encore un autre obstacle. L'armoise sert à fabriquer l'absinthe et il se peut que le gouvernement américain refuse l'entrée du pays à des plantes aussi peu favorables au régime de la prohibition.

Nos voisins, depuis qu'ils sont privés de bon vin par une loi stupide et onthibérale, se sont mis à fabriquer des spiritueux avec tout et n'importe quoi. Après avoir employé tous les grains, ainsi que les navets après les pommes de terre, ils ont essayé la sciure de bois et le charbon de bois (alcool synthétique) et demain ils pourront essayer les vieilles chaussures ou les pneus d'automobiles délassés. Du même coup ils prendront des armées pour se fabriquer du Pernod et alors l'abus des spiritueux ne connaîtra plus de limite au pays des buveurs d'eau.

C'est un danger sur lequel nous devons attirer l'attention du gouvernement de Washington et, aucun doute qu'il nous en sera très profondément reconnaissant.

Rien comme ces petits services pour conserver la bonne entente entre deux voisins qu'une mauvaise clôture separe à peine.

des Hambranz.

EN PASSANT

Le carnaval

Grâce à l'initiative des raquetteurs, Montréal ne sera pas totalement ignoré durant la période du carnaval. Des milliers de raquetteurs sont venus de partout participer au grand carnaval marquant le 20e anniversaire de l'Union des raquetteurs et le 50e du club de raquette du Canada de St-Henri. La neige abonde et les raquetteurs en auront pour leur plaisir.

Nous souhaitons la bienvenue aux milliers qui nous viennent de la Nouvelle-Angleterre et des villes dispersées à travers la province. Ils trouveront tout ici le meilleur accueil et nous saurons sans doute faire en sorte que tous reviennent durant le carnaval d'hiver... quand nous en aurons.

Colère de Médéric

Un quotidien d'hier soir annonçait que par suite d'une transposition des articles du feuilleton de l'Assemblée du conseil, convoqué pour lundi prochain, le maire a décidé de remettre l'Assemblée à une autre date. Il avait demandé, par téléphone d'inscrire comme premier sujet de discussion son projet de referendum au sujet de l'avenue de l'heure, et il a été placé troisième.

Et c'est pour cela que notre maire a décidé de retarder l'Assemblée afin que tout soit à son goût. Que la discussion vienne au commencement de la séance ou dans le milieu, qu'est-ce que cela peut bien faire?

LETTRE DE ROME

Une nouvelle encyclique du Pape sur la véritable unité religieuse

(Pour le "Canada")

Une Lettre pontificale vient de paraître à Rome, sur l'Unité de l'Eglise. Nous en donnons un résumé, les principaux passages et quelques mots d'appréciation sur l'opportunité de cet important document.

Le Pape rappelle qu'à l'heure actuelle on constate une tendance générale des peuples vers une union internationale. Il déplore qu'on veuille faire passer cette union du champ politique au champ religieux; la vraie religion est assimilée aux faux cultes et toutes les religions sont considérées comme bonnes et dignes de louanges. Beaucoup de personnes poussent à cette fausse unité religieuse, sous une apparence de bien, tendant ainsi à détruire les fondements mêmes de la Religion Catholique. Le Saint-Père attire l'attention des évêques afin qu'ils éclaircissent les fidèles sur la nature de la véritable unité religieuse, celle qui est désirable et qu'il faut favoriser.

Est-il possible à une société chrétienne de subsister, dans laquelle les fidèles seraient libres de penser et de juger comme ils le voudraient sur les questions de la Foi? Une telle société conduirait nécessairement à l'indifférence religieuse, à la négligence de la religion, au modernisme qui considère la vérité dogmatique comme une vérité relative, se modifiant selon les temps et selon les dispositions des esprits.

Le Pape passe en revue les principaux arguments que mettent en avant les fauteurs de cet unionisme religieux aux dépens de la Foi et de la vérité révélée; il les réfute et il affirme que l'Unité de l'Eglise ne pourra se réaliser que par le retour de ceux qui l'ont quittée, que par la rentrée des dissidents dans le sein de l'Eglise romaine, l'unique et la seule véritable Eglise du Christ. Il termine par un vibrant appel à l'unité, adressé aux fidèles séparés de l'Eglise romaine et par le vœu que tous entendront sa voix et reviendront enfin vers le successeur de saint Pierre, qui leur tend les bras avec une charité paternelle.

Voici quelques passages parmi les plus marquants de l'encyclique papale.

Le désir de fortifier et d'étendre, pour le bien commun, ces relations fraternelles qui nous unissent intimement et qui ont leur origine dans notre commune nature et notre commune origine, ne s'est jamais emparé du cœur humain par le passé comme il le fait à l'heure actuelle. Les Nations, en jouissant sans encore pleinement des dons bienfaisants de la paix; les dissensions, anciennes et nouvelles, éclatant çà et là dans des séditions et des luttes civiles, on comprend le nombre toujours croissant de ceux qui désirent ardemment, en vertu de cette fraternité qui unit tous les hommes, qu'une union plus intime rapproche entre elles les nations.

C'est dans un but de semblable union que plusieurs commentent la Loi Nouvelle apportée au monde par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Persuadés qu'il y a très peu d'âmes privées de tout sentiment religieux, ils croient possible de réunir tous les peuples sur un fond commun de doctrines, bien qu'ils soient divisés les uns des autres sur des questions particulières. De là, des congrès, des réunions, des conférences où sont invités à prendre la parole et à discuter et les infidèles de toutes nuances et les chrétiens et même ceux qui ont apostasié et ceux qui nient le caractère divin de la Personne du Christ et de sa mission. Assurément, ces tentatives d'union, fondées sur la fausse idée que toutes les religions sont louables et bonnes, ne peuvent rencontrer l'approbation des catholiques. Ceux qui admettent une pareille théorie, non seulement sont dans l'erreur, mais, en repoussant la religion véritable, ils inclinent peu à peu vers le naturalisme et l'athéisme.

Mais, dit-on, n'est-il pas juste, n'est-il pas bien, n'est-il pas du devoir de tous ceux qui invoquent le nom du Christ, de renoncer à toutes les dissensions et de s'unir une bonne fois par les liens de la charité? Le Sauveur a demandé à son Père de faire de tous ses disciples "une seule chose"; il a voulu que les siens se fussent remarquer par le lien de la charité mutuelle. Alors, qu'il plaise au Ciel que tous les chrétiens s'unissent et deviennent "une seule chose"; ils seront dès lors plus en état d'éloigner le peste de l'impie, qui chaque jour se répand davantage en menaçant de submerger le Saint-Evangile.

Tels sont les arguments de ces personnes qui s'appellent "Chrétiens universels", "Panchrétiens", qui se multiplient, se forment en sociétés largement répandues dont les membres sont cependant divisés par de considérables dissensions religieuses. On travaille à la fondation de ces sociétés avec tant d'énergie qu'elles se concilient l'adhésion même de catholiques nombreux qui pensent répondre ainsi au désir de la Sainte Mère l'Eglise, qui assurément n'a rien tant à cœur que le retour de ses enfants égarés. Sous ces apparences flatteuses, cependant, se cache un erreur qui ne va pas à moins qu'à détruire les fondements mêmes de la foi catholique. Voilà pourquoi la conscience de notre devoir apostolique nous presse d'élever la voix pour mettre en garde contre l'erreur et l'illusion le troupeau bien-aimé du Seigneur.

Suivent les exhortations du Pape aux évêques et son appel au monde en faveur de la véritable unité religieuse au sein de la seule Eglise fondée par le Rédempteur.

L'encyclique a causé une émotion profonde en Angleterre, où la crise que traverse depuis longtemps l'Eglise anglicane est entrée dans une phase aiguë à propos des discussions qui viennent de se produire sur la correction du "Prayer Book".

Le nouveau Livre de la Prière devait être comme un compromis entre les Chrétiens Évangélistes purs qui veulent rester fidèles à la lettre et à l'esprit de la Réforme et les anglo-catholiques qui forment en un sens le parti moderniste de l'Eglise d'Angleterre et qui, en définitive, adoptent les croyances et les pratiques de l'Eglise romaine, excepté pour ce qui a trait aux matières spirituelles avec le Pontife, successeur de Pierre. Les évêques de l'Eglise anglicane se sont réunis afin de trouver les moyens de sauver du naufrage la nouvelle version du livre de la prière, repoussée par la Chambre des Communes. Lord Halifax, malgré les efforts de l'Archevêque de Canterbury, a révélé qu'il y a deux ans les anglo-catholiques anglais étaient arrivés à une espèce d'accord préliminaire avec le Cardinal Mercier, à Malines. De fait, ils avaient admis en principe que l'autorité de Saint Pierre était nécessaire pour maintenir l'unité entre les communautés chrétiennes de l'univers. Ils avaient reconnus en outre que l'autorité des évêques était de droit divin et descendait directement des Apôtres, reconnaissant par là même l'autorité suprême du Pape et l'illégitimité des ordinations épiscopales en Angleterre. En conséquence les divergences fondamentales entre l'Eglise d'Angleterre et l'Eglise romaine, sinon totalement, du moins en grande partie, avaient été supprimées par les admissions des anglo-catholiques. Cette révélation a jeté le désarroi entre les évêques anglicans et fait aujourd'hui le sujet de vifs commentaires dans les réunions religieuses de la Grande-Bretagne. La crise profonde, crise de conscience avant tout, qui depuis longtemps agite les esprits semble sur le point d'être et de provoquer une scission définitive entre les protestants, fidèles à la Réforme et les Anglo-catholiques, qui sont une minorité, mais une minorité très importante de l'Eglise anglaise et qui se sentent de plus en plus attirés vers Rome.

On se rappelle aussi le souvenir du récent Congrès de Lausanne où presque 600 députés d'innombrables sectes se réunirent pour trouver un terrain d'entente et qui se séparèrent sans avoir rien trouvé de solide et de substantiel, et le souvenir du congrès plus lointain des religions, tenu jadis à Chicago, qui arriva pareillement à un résultat purement négatif.

L'encyclique du Pape, dans les circonstances, est d'une éloquence terrible pour nos frères séparés; elle arrive à un moment opportun; elle fera certainement réfléchir et ne manquera pas de produire, avec la grâce de Dieu, les fruits de salut que son auguste auteur s'est proposés.

113, Via Sirtina.

L. PERRIN, p.s.

NOTE.— M. Thellier de Poncheville est de passage à Rome; il a été reçu en audience privée par le Pape aujourd'hui 12 janvier.

TRIBUNE LIBRE

Protection du gibier (suite)

Monsieur le Directeur,

"Le Canada".

Montréal.

Cher Monsieur,

Le gouvernement provincial fait tout en son pouvoir pour protéger le gibier; les sages, sanctions sévères contre les transgresseurs et restrictions onéreuses. Mais le ministre et ses subordonnés ne peuvent tout faire seuls. Il leur faut la coopération active des gardes-chasse, des associations protectrices du gibier et du public, ce qu'ils n'ont pas toujours.

On m'a dit que certains employés se peuvent poursuivre les délinquants, et le gouvernement paie les frais de la course, qu'elle soit gagnée ou perdue. Mais, pour d'autres gardes-chasse, loi loi veut qu'ils soient responsables des frais du procès, si la cause est perdue.

De grâce, qu'on ne tienne pas les employés sous la crainte de payer les frais d'une cause perdue, ce sont leur lien les deux mains. Les gardes-chasse hésiteront à prendre des poursuites, même dans de bonnes causes, afin de ne pas s'exposer à payer les

GARDE-CHASSE

Certains gardes-chasse font leur devoir, d'autres sont absolument inutiles et leur seul geste est de tendre la main pour toucher un salaire non gagné. Qu'on fasse un bon triage et qu'on élimine sans pitié ces employés inutiles.

On m'a dit que certains employés se peuvent poursuivre les délinquants, et le gouvernement paie les frais de la course, qu'elle soit gagnée ou perdue. Mais, pour d'autres gardes-chasse, loi loi veut qu'ils soient responsables des frais du procès, si la cause est perdue.

De grâce, qu'on ne tienne pas les employés sous la crainte de payer les frais d'une cause perdue, ce sont leur lien les deux mains. Les gardes-chasse hésiteront à prendre des poursuites, même dans de bonnes causes, afin de ne pas s'exposer à payer les

frais de la cause. Qu'on donne à ces employés toute la latitude possible.

CLAUDE DE LOI GENANTE

Je connais des cas de violation flagrante des lois de chasse, où les gardes-chasse ont refusé de prendre des procédures, parce que les délateurs refusaient d'assumer la plainte. Dans l'occurrence, il s'agit de trois témoins adultes, absolument dignes de foi. Ils avaient rapporté à l'autorité que certains chasseurs faisaient la chasse au chevreuil, en son prohibé et avec des chiens dressés. Les gardes-chasse informés de cette violation de la loi refusent de procéder parce que ces trois témoins ne veulent pas assumer la plainte. Dans le cas qui nous occupe, ces trois témoins déclarent qu'ils n'ont pas de leur localité, et ils hésitent à dévoiler leurs démarches. Pourquoi ces gardes-chasse n'ont pas poursuivi ces délinquants, et ensuite servir des subpoenas aux trois témoins qui s'offraient à aller en cour et à déposer contre leurs voisins.

Cette manière de procéder est vexatoire. L'office de délateur est toujours pénible, et dans toutes les causes de ce genre, on ira volontiers témoigner contre les délinquants, mais bien peu de témoins consentiront à assumer les plaintes, avant toute procédure.

Messieurs les gardes-chasse, qui vous empêchez de sévir, quand vous avez des preuves aussi fortes à présenter, et que les délateurs se déclarent prêts à témoigner en cour?

Inutile d'espérer qu'un voisin ira ainsi divulguer son nom et s'attirer le mauvais vouloir, le dépit et même la haine des coupables.

C'est une honte pénible et désagréable de dénoncer un voisin, un chasseur de sa propre localité. Dans ces cas, les gardes-chasse devraient se contenter des témoignages qu'on veut rendre en cour.

INGERENCE REGRETTABLE

Voici des paroles qu'on attribue à des hommes d'influence: "Si un garde-chasse ou un braconnier pris en faute sont protégés par leur député, ils seront rarement punis".

Nos députés pourraient faire un bien meilleur usage de leur influence. Nous ne les envoyons pas à Québec pour aider leurs partisans à voler la loi, et le gouvernement devrait, dans tous les cas, ignorer les démarches des députés, car leur zèle est mal placé. Si on veut protéger efficacement le gibier, il faut que la loi soit appliquée envers et contre tous.

Les moyens de prévention contre les abus consisteraient dans une surveillance plus étroite et plus suivie.

Les pires abus à réprimer sont: 1. la chasse du chevreuil la nuit, avec des projecteurs; 2. la chasse en temps prohibé. Ils sont très nombreux ceux qui chassent en juillet et en août, aussi en décembre; 3. le massacre des chevreuils, l'hiver, dans les ravages, aux temps des neiges épaisses et de la croute.

Témoin désintéressé et irréusable.

UNE AUTRE OEUVRE DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE

(Suite de la dernière page)

blissait par un salaire uniforme pour toute la province, ou plusieurs salaires uniformes pour les différentes zones géographiques de la province; le coût de la vie ne variant pas assez d'un endroit à l'autre ou d'une industrie à l'autre pour empêcher semblable ordonnance.

L'expérience a prouvé que si cette méthode était la plus facile et la plus simple dans sa mise en application, elle n'était ni la plus juste, ni la plus équitable. Elle n'a d'ailleurs pas été un succès dans les provinces dans les pays où elle a été mise à l'essai parce qu'elle n'a créé ni l'asymétrie, ni la coopération des parties intéressées, ce qui est nécessaire d'obtenir par une discussion amicale et franche de la situation industrielle au moyen de conférences entre patrons et ouvriers.

De plus, la commission n'avait aucune raison d'exister si elle ne faisait que de fixer les minima de salaires uniformes, une simple clause dans la loi des établissements industriels pouvait l'établir. En plus d'établir ces minima de salaires il est d'ailleurs du devoir de la commission de s'occuper des ouvriers inexpérimentés, des apprentis, des ouvriers âgés, infirmes ou "handicapés" tout aussi bien que du nombre, de la proportion de celles-ci dans chaque établissement, des ressources et des besoins particuliers de chaque industrie. Il est bien également de rappeler qu'une industrie est plus en état de payer de meilleurs salaires qu'une autre étant plus prospère ou en employant des ouvriers plus habiles, toutes choses qui créent des conditions différentes d'un métier à l'autre et qui nécessitent une considération spéciale dans chaque cas.

ORDONNANCES EMISES

Se basant sur ce principe, la commission a fait enquête sur la situation dans le premier groupe comprenant les buanderies, teintureries et établissements de nettoyage à sec de la ville de Montréal. Une ordonnance fut émise.

La commission continue sa tâche parfois assez difficile et les nouvelles conférences qui auront lieu ne manqueront pas de produire d'heureux résultats à la satisfaction des intéressés.

REUNION A L'INSTITUT DES INGENIEURS

L'Institut des ingénieurs du Canada tiendra sa treizième session annuelle à son local No 2050, rue Mansfield, mardi prochain le 7 février 1928. Cette société a, on le sait, une réunion à tous les mardis à 8.15 heures. Le sujet qui sera traité cette fois-ci sera: "William Makepeace Thackeray, un Victorien Noveliste". Le conférencier, M. Alfred T. Price, est un vieil ami de la société et le thème qu'il a choisi n'est pas étranger aux membres. Le secrétaire-trésorier prie les membres qui ont des arrangements avec la société, de communiquer immédiatement avec lui. Les numéros de téléphone pour communiquer avec le secrétaire, M. Harold E. A. B. sont les suivants: Westmont 4904W pour sa résidence à 957, avenue Victoria et Main 1362 à son bureau, 477, rue St-Fr-Xavier.

La commission continue sa tâche parfois assez difficile et les nouvelles conférences qui auront lieu ne manqueront pas de produire d'heureux résultats à la satisfaction des intéressés.

De plus, la commission n'avait aucune raison d'exister si elle ne faisait que de fixer les minima de salaires uniformes, une simple clause dans la loi des établissements industriels pouvait l'établir. En plus d'établir ces minima de salaires il est d'ailleurs du devoir de la commission de s'occuper des ouvriers inexpérimentés, des apprentis, des ouvriers âgés, infirmes ou "handicapés" tout aussi bien que du nombre, de la proportion de celles-ci dans chaque établissement, des ressources et des besoins particuliers de chaque industrie. Il est bien également de rappeler qu'une industrie est plus en état de payer de meilleurs salaires qu'une autre étant plus prospère ou en employant des ouvriers plus habiles, toutes choses qui créent des conditions différentes d'un métier à l'autre et qui nécessitent une considération spéciale dans chaque cas.

ORDONNANCES EMISES

Se basant sur ce principe, la commission a fait enquête sur la situation dans le premier groupe comprenant les buanderies, teintureries et établissements de nettoyage à sec de la ville de Montréal. Une ordonnance fut émise.

La commission continue sa tâche parfois assez difficile et les nouvelles conférences qui auront lieu ne manqueront pas de produire d'heureux résultats à la satisfaction des intéressés.

De plus, la commission n'avait aucune raison d'exister si elle ne faisait que de fixer les minima de salaires uniformes, une simple clause dans la loi des établissements industriels pouvait l'établir. En plus d'établir ces minima de salaires il est d'ailleurs du devoir de la commission de s'occuper des ouvriers inexpérimentés, des apprentis, des ouvriers âgés, infirmes ou "handicapés" tout aussi bien que du nombre, de la proportion de celles-ci dans chaque établissement, des ressources et des besoins particuliers de chaque industrie. Il est bien également de rappeler qu'une industrie est plus en état de payer de meilleurs salaires qu'une autre étant plus prospère ou en employant des ouvriers plus habiles, toutes choses qui créent des conditions différentes d'un métier à l'autre et qui nécessitent une considération spéciale dans chaque cas.

Les chèques ou bons, ou chèques et bons envoyés seront retournés aux entrepreneurs dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le chèque ou bon, ou chèque et bon qui n'ont pas été acceptés, seront gardés comme garantie du parfait paiement du contrat qu'il aura été signé.

On ne s'engage à accepter ni la base ni aucune des soumissions.

Par ordre.

J. W. POSTLEY, Secrétaire.

Ministère des Chemins de fer et canaux.

Ottawa, 30 janvier 1928.

224-1-1

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COTÉ SUPERIEUR, HECTOR SAUVÉ, notaire, domicilié dans la paroisse de St-Jacques, Côte-du-Lac, district de Montréal, demandeur, vs ROSANA LA LONDE, défenderesse, de la paroisse de St-Jacques, Côte-du-Lac, district de Montréal, et maintenant de lieux incognus, épouse commune en biens du défendeur, défenderesse.

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois.

Montreal, 2 février 1928.

T. THAPATIE, Notaire-procurateur.

"Le Canada" est publié et imprimé par la "Compagnie de Publication du Canada", 11 rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, administrateur.

CARTES PROFESSIONNELLES

GEOFFRION ET PRUD'HOMME
AVOCATS, PROCUREURS, ETC.
— Aimé Geoffrion, c.r. —
COMPTABLES AGRIQUES
J. G. Ross, C.A., F.C.A. (Can.)
A. F. C. Ross, C.A., F.C.A. (Can.)
J. W. W. Ross, C.A., F.C.A. (Can.)
J. W. W. Ross, C.A., F.C.A. (Can.)
S. R. Campbell, C.A., J. A. Ross, C.A.
Sidney B. Peckham, C.A.
W. L. Gatehouse, C.A.
Guy E. Gault, C.A.
113-J. n. o. - C. prof.

P. S. ROSS & SONS

Montreal, Que. Toronto, Ont.
Whitby, Man. Vancouver, C.B.
COMPTABLES AGRIQUES
J. G. Ross, C.A., F.C.A. (Can.)
A. F. C. Ross, C.A., F

PAGE FEMININE

LA NEIGE

Je te salue ô reine immaculée et fine,
Souveraine que vêt un long manteau d'hermine !

Tu t'es vue à ma vitre, et ma vitre, en hommage,
A retenu captif, ton radieux visage !

O reine de blancheur, si fragile et si douce,
Le sol noir sous tes pas fleurit de blanche mousse !

Le Vent porte ta traîne et balance tes voiles,
La nuit pose à ton front sa couronne d'étoiles !

Et l'arbre, qui n'a plus de sève ni de force,
Frémit quand tes bras clairs étreignent son écorce !

Si le petit enfant t'adore, ô pure Dame,
C'est qu'il peut comparer ta candeur à son âme ?

Et pour te caresser, rieur, ses deux mains frêles,
Ont la légèreté de deux petites ailes ?

Tu marches sur les toits, secrète, à l'heure brune,
Et tu reçois le grand baiser bleu de la lune !

En ce jour où tu vas, en robe lumineuse,
Je te salue, ô Neige, humble et silencieuse !

"Le Miroir des Jours".

Albert LOZEAU.

CAUSERIE FEMININE

Les bonnes manières

(Pour le "Canada")

Le hasard m'a fait découvrir un petit livre fort rare, publié en 1628 à Paris, chez Chapelet, pour le Collège des Jésuites de la Flèche, intitulé : "Bienséance de la conversation entre hommes"; la rédaction en est amusante par ses tournures de phrase et le charme des expressions. Du reste, ces quelques extraits donneront une idée de ces petits ouvrages qui, fort lus par les générations de l'époque, leur ont inculqué ces principes de politesse et de galanterie, qui ont fait le renom de la société du XVII^e siècle. L'ouvrage traite d'abord du maintien dans le monde :

— En baillant, ne faut point hurler et faut s'abstenir même de bâiller quand tu parles.

— Quand tu te mouches, ne sonne trompette du nez et après ne regarde pas dans ton mouchoir; garde de te moucher comme les enfants, avec les doigts ou avec la manche.

— Écoute une personne parler, ne frétille point en toi-même, ne pouvant tenir ta peau et faisant l'entendu.

— Ne tue puces ou autres bestioles en présence d'autrui, et si tu vois quelque ordure comme gros crachat ou semblable chose en terre, mets-y le pied dessus dextrement. Si cela était sur les habits de ton compagnon, ne le montre pas aux autres; mais ôte-le gentiment si tu peux.

— Ne sois pas hargneux, mais aimable et courtois.

— Ne cours pas les rues et ne marche aussi trop lentement, ni la bouche ouverte, ne te décline pas en marchant; ne va dandinant, ne tiens les mains pendantes contre terre, ne te retrousses les chaussures à tout propos.

— Ne porte pas ton manteau sous le bras à la façon des redonnets; si tu le poses, plie-le et prends garde où tu le mets.

— Ne te parade pas regardant tout à l'entour si tu es bien attifé, si tes bas sont bien tirés et habits bien agencés.

— Ne t'enjôle de fleurs sur l'oreille.

— Ne porte ton mouchoir ou à la main, ou à la bouche, ni pendu à la ceinture, ni dessous les bras, ni sur les épaules, ni dessous la robe; mets-le en lieu qu'on le voie et d'où tu puisses le tirer quand tu en auras à faire.

— Garde-toi de le présenter aux autres, bien que tu ne t'en fasses quasi point servi.

— Ne hausse la voix comme le ferait crier d'édit, etc...

Ainsi se suivent les conseils pour le maintien dans le monde et pour indiquer la manière de porter convenablement les différentes parties du costume. Viennent alors les bonnes manières à table :

— Etant assis à table, ne te gratte point et garde-toi tant que tu pourras de cracher, de tousser ou de moucher, ou frotter dextrement sans beaucoup de bruit.

— Ne mange des deux joues et à pleine bouche.

— Ne fais la soupe au vin si tu n'es le maître de la maison.

— Ne montre nullement d'avoir grand plaisir à la viande et au vin.

— Prenant du sel, prends garde que le couteau ne soit gras; quand il le faut nettoyer ou la fourchette, on peut le faire honnêtement avec un peu de pain ou avec la serviette, mais jamais sur le pain entier.

— Ne flaire les viandes, et si d'aventure tu le fais, ne les remets pas après devant un autre.

— N'engraisse ton pain tout à l'entour avec les doigts, mais, le voulant couper, torche les mains auparavant.

— C'est une chose fort indécente

d'essuyer le visage et la sueur avec la serviette, ou avec la même se nettoyer le nez, l'assiette ou le plat.

— Ne dois te lécher les doigts, les léchant avec grand bruit, etc...

J'oubliais de mentionner les dédicaces très amusantes de ce livre, et de dire que le texte est écrit en français avec traduction latine — à l'usage de ceux qui, ne comprenant point le français, voulaient, néanmoins, être initiés aux belles manières...

Jane Valognes.

CHRONIQUE DE LA MODE

Toques et Chapeaux

(Pour le "Canada")

Le chapeau à bords moyens, dont on avait annoncé la vogue, reste encore l'exception. Peut-être le préfèrent-ils au petit chapeau pour accompagner une robe habillée, pour un mariage; mais une forme aux dimensions réduites n'est-elle pas plus commode à porter avec les cols de fourrure? Les femmes restent donc fidèles aux formes à petits bords et même à celles qui n'en ont pas du tout.

L'une des coiffures préférées actuellement est la toque. Qu'elles soient juvéniles les petites toques qu'on nous présente! Une calotte très éboulante, qui révèle les contours de la tête, qui compose pour la plupart. Le bord encadre le visage de mille façons différentes. Il s'abaisse en visière sur les yeux ou au contraire dégage au moins l'un des sourcils sur les oreilles, parfois sur une seule d'entre elles, le bas de la toque se découpe en pattes, en petites ailes qui font penser soit aux casques d'aviation, soit au casque des Romains. Mais quel que soit sa forme, le bord toujours s'applique parfaitement à la nuque qu'il recouvre assez bas, car les chapeaux actuels se portent très enfoncés derrière.

Ces toques ne siègent pas à tous les visages. Trahisant exactement les proportions de la tête, elles grossissent facilement les traits, élargissent la physionomie. C'est pourquoi elles ne détroussent jamais le petit chapeau à bord, plus aisé aux visages ronds et irréguliers.

La façon de découper les bords, de les assembler avec la calotte caractérise les formes nouvelles. Il n'y a pas plus de calotte unie que de bord régulier. Dans les chapeaux tissu, en velours, en duvetin, en satin, la première est partagée par les lignes qui dessinent des tranches, des croisants, des motifs de formes diverses entremêlés d'une façon asymétrique. Nous sommes loin des modèles où l'on distinguait nettement le fond, le bandeau et le bord du chapeau. Ceux-ci se confondent maintenant si bien qu'il est difficile d'en déterminer les limites. Le feutre, lui, se hérise de petites crêtes à peine saillantes. Des plus yplats écrasés au fer rompent l'unité de la calotte sans en modifier la ligne générale. Les nervures et les points de briderie en soie brillante se voient toujours. Le feutre se travaille aussi en incrustations. On le perce ou on le découpe sur un fond de velours ou de feutre de ton différent. Les effets nouveaux que l'on en tire sont loin d'en faire décroître la vogue que vient au contraire augmenter l'apparition de nouvelles variétés de feutre. Le feutre granité, à l'aspect rugueux et givré, le feutre angora, aux longs poils soyeux, et le feutre à double face sont les plus employés.

Le satin, comme le feutre, est de toute saison. Il prête à plus de fantaisie dans la forme comme dans la garniture, mais on peut cependant conserver aux chapeaux de satin ou de velours le cachet sobre et discret qui est la caractéristique de la mode actuelle.

Nous continuons à voir les franges sur les robes d'après-midi et du soir.

Leur montage irrégulier nous vaut des effets inédits. Dans quelques modèles les franges au cordonnet, sont remplacées par d'étranges lanières de même tissu que la robe, généralement en crêpe Georgette.

Le crêpe satin reste l'une des étoffes favorites pour les robes d'après-midi. Pour le soir deux thèmes principaux sont en présence: la robe en étoffe riche dont la forme est très simple pour laisser mieux en valeur le précieux du tissu et la robe vaporisée de mousseline ou de tulle; celle-ci très travaillée, fignolée, étoffée de fraperies. Toutes les deux ont leur charme propre et promettent de survivre côte à côte au caprice d'une saison.

MICHELINÉ

CAUSERIE MEDICALE

La méningite tuberculeuse

(Pour le "Canada")

La méningite tuberculeuse, cette hydrocéphalie aiguë qui massacre tant d'innocents de deux à dix ans, volontiers, précédée de prodromes qu'il faut bien connaître: la céphalée, la variation du caractère, l'abattement, la somnolence, sont les plus constants de ces symptômes. L'enfant devient calin à l'excès, témoignant l'unique et obstiné désir d'être tenu sur les bras; indifférent à ses jeux et amusements, il refuse de répondre aux questions; ses yeux se cernent d'un cercle bleuâtre; ses traits, pâles et tirés, expriment la langueur et le malaise. L'appétit devient capricieux et la constipation habituelle, le poulx irrégulier. L'enfant traîne les jambes, grince des dents, ne clôt pas entièrement ses yeux pendant le sommeil; il se réveille en sursaut et crie; il se présente aux joues des bouffées de rougeur; sa physionomie grimace; sa respiration devient irrégulière, entrecoupée de bâillements, de soubresauts, et parfois d'une petite toux irritante. Si graves que soient tous ces signes, surtout réunis, il n'est pas rare de constater même à une période avancée de la méningite, des rémissions complètes, qui effacent, hélas! les craintes: espoir trompeur, fard de la mort, qui sait si bien (surtout dans les berceaux) dissimuler ses coups!

Toute affection cérébrale, dans l'enfance, demande à être traitée de la manière suivante. L'enfant sera maintenu dans une chambre bien aérée, un peu sombre, éloignée du bruit. On lui donnera du bromure par la bouche et du chloral en lavement; s'il existe des convulsions, rien ne vaut le chloroforme en inhalations ou une potion avec quelques gouttes de teinture d'aconit. Le calomel à dose réfractée, le bon vieux vésicatoire assurant, parfois avec succès, la révulsion sur l'intestin et sur la peau. Lorsqu'on soupçonne l'hérédité syphilitique (qui n'est pas très rare chez les enfants méningitiques) on aura recours aux frictions de pomade mercurielle aux aines et aux aisselles et à l'iodure de potassium par la bouche ou en lavement. Lorsque l'inflammation cérébrale devient caractéristique, la tête sera bientôt rasée et coiffée d'une vessie de glace; on se trouvera bien également (comme je l'ai constaté plusieurs fois dans ma pratique), des frictions répétées sur le cuir chevelu, avec parties égales d'axonge, baume du Pérou et iodoforme. En cas de symptômes cérébraux, la ponction lombaire, pratiquée de bonne heure et plusieurs fois répétée, jouit, actuellement, d'un crédit qui semble mérité. Dans tous ces états léSIONNELS des centres nerveux, on se contentera, bien entendu, de la seule alimentation liquide par le lait et le bouillon aux jaunes d'œufs délayés. La calotte de glace sur la tête est excellente pour calmer l'agitation.

Si la médecine est souvent impuissante contre une méningite confirmée, elle peut beaucoup en revanche pour prévenir cette funèbre échéance morbide. Dès que l'enfant semble grogner, capricieux, il faut lui donner dans un peu de sirop de quinquina, le bromure de calcium (0.30 à 0.60 de deux à six ans); s'il présente de l'insomnie, un lavement de chloral, émulsionné avec un jaune d'œuf (25 à 40 centigrammes d'hydrate de chloral). On devra proscrire toute cause d'excitation chez les enfants prédisposés ou taris par l'hérédité morbide: interdire le travail intellectuel, le jeu prolongé, la mise en exaltation de la sensibilité, régler minutieusement le régime; exiger la vie végétative à l'air libre — telle est l'ordonnance générale, sans préjudice des médications dirigées contre l'anémie, le rachitisme et autres diathèses. A force d'aimer ces pauvres êtres, nous pouvons les empêcher de mourir; mais il faut "savoir" et ne pas confondre les grâtes avec le véritable amour maternel.

Ce qu'il faut surtout établir, pour le diagnostic, c'est la prédisposition névropathique, héréditaire, ou familiale, trop souvent notoire chez les enfants issus de parents épileptiques, hystériques, alcooliques, syphilitiques, saturnins, tuberculeux...

Docteur E.

Le développement intellectuel, à paré du développement moral et religieux, devient un principe d'orgueil, d'insubordination, d'égoïsme, et par conséquent un danger pour la société.

Guillot.

LES CONSEILS DE MELANIE

Menus bourgeois

(Pour le "Canada")

Pot au feu à l'anglaise. — Préparez un bouillon comme pour un pot-au-feu ordinaire, mais sans y mettre de viande. Vous pouvez toutefois ajouter aux légumes un abatis de poulet ou de dinde et une rate de porc. Salez. Laissez la marmite sur feu doux pour que l'eau ne cesse de bouillir. Trois heures avant de servir, mettez dans le bouillon un morceau de pointe de culotte d'environ deux livres, enveloppé à l'avance dans un morceau de fine toile que vous couvrez pour qu'il ne se défasse pas dans la marmite. Avant de servir, enlevez le lingé de toile et coupez le bœuf en tranches minces; il doit être saignant comme un morceau de rosbœuf à la broche. Ne servez pas les légumes avec ce pot-au-feu.

Brochet villageois. — Videz et enlevez les écailles d'un brochet. Lorsqu'il est bien nettoyé, mettez-le dans une poissinière sur le feu. Assaisonnez de sel et poivre, et versez dessus une demi-livre de beurre fondu. Mettez aussi la poissinière dans le four et laissez le brochet prendre couleur, en ayant soin de l'arroser de temps à autre. Lorsqu'il est d'une belle couleur, versez dessus de la crème.

POUR L'APRES-MIDI



Voici une très jolie robe pour l'après-midi; elle est de dentelle métallique couleur bronze.

me aigre, de manière à ce qu'il baigne à moitié. Finissez de cuire et, au moment de servir, enlevez votre poisson que vous glissez sur un plat bien chaud. Laissez la cuisson un moment sur le feu pour qu'elle réduise, sautez-en votre brochet et servez ce qui reste de sauce dans une saucière.

Civet de lièvre. — Mettez dans une casserole gros comme un œuf de beurre ou de graisse de rôt ou de volaille. Lorsque votre graisse ou votre beurre est chaud, mettez-y un quart de lard de poitrine que vous coupez en petits morceaux. Laissez bien jaunir. Quand vous verrez le lard d'une belle couleur, retirez-le et placez dans la casserole le lièvre que vous avez détaillé en morceaux. Laissez prendre couleur.

Quand tous les morceaux sont bien revenus, saupoudrez de deux cuillerées de farine et laissez roussir. Puis ajoutez un bon verre d'eau et deux verres et demi de vin rouge. Remettez le lard, sel, poivre, épices, bouquet de persil, thym et laurier et quelques petits oignons. Il faut si on le peut, garder le sang du lièvre et le mettre dans le civet un quart d'heure seulement avant de servir. Ajoutez aussi quelques champignons une demi-heure avant que votre civet soit cuit.

Il faut, pour la cuisson de ce plat, deux heures au moins à feu pas trop vif, et avoir soin de laisser le civet couvert tout le temps. Enlevez ensuite le bouquet et servez votre civet dans un plat creux; placez dessus quelques petits croûtons frites dans le beurre.

Aubergines farcies. — Prenez de belles aubergines. Coupez-les par moitiées dans le sens de la longueur et enlevez une partie de la chair de l'intérieur pour y placer dedans la farce suivante :

Mettez dans une casserole une bonne cuillerée d'huile, laissez bien chauffer et ajoutez persil, ciboule, ail, sept ou huit champignons et la chair que vous avez enlevée de l'aubergine. Hachez le tout pas trop fin, salez et poivrez. Remplissez ensuite les aubergines que vous mettez dans un plat creux, puis saupoudrez-les avec de la mie de pain émiettée fin. Arrosez un peu d'huile et mettez cuire à four chaud. Vingt minutes suffisent.

♦ ♦ ♦

Gâteau nantais. — Mettez dans une terrine une livre de farine. Faites un trou au milieu et mettez-y une demi-livre de sucre en poudre, un quart de beurre et des amandes auxquelles on a enlevé la peau et que l'on a hachées fin et pilées. Ajoutez aussi la moitié d'un zeste de citron haché et quatre œufs entiers. Puis mélangez le tout. Cette pâte doit être assez ferme. Étendez-la avec le rouleau à pâte de l'épaisseur d'un sou, avec un verre ordinaire ou un coupe-pâte, découpez en petits ronds. Enfin mettez sur chacun des ronds des amandes hachées; saupoudrez de sucre et mettez cuire à four doux.

Mélanie.

LA PATIENCE

C'était à l'hôpital de Maniwaki. Un jour, on y avait amené des chanciers un misérable bûcheron malade d'un cancer qui le minait à mort. Cet homme âgé d'une quarantaine d'années, avait la dureté et la malice empreintes sur sa figure. Il était entré à l'hôpital malgré lui. Moralement contrarié dans ses volontés, physiquement atteint d'un mal qui le rongerait sans cesse, il exhalait sa colère sur la religieuse — infirmière qui le soignait. Non seulement il lui refusait l'obéissance, mais encore il lui disait toutes sortes d'injures. La garde malade endurait la rudesse et la haine de son patient avec un visage serein; elle lui donnait chaque heure le remède prescrit par le médecin et, gracieuse elle se retirait.

Cette patience, ce silence, cette bonté aimable qui rendait le bien pour le mal finit à la longue par toucher le cœur endurci du malade.

— Pourquoi, dit-il un jour à la sœur, pourquoi tu ne me dis rien quand moi je te dis des paroles dures et méchantes ?

— Parce que je te prends soin pour l'amour de Dieu; tu ne me diras jamais merci; mais le bon Dieu, lui, compte ce que je fais pour toi.

Le malade se tut. Après quelques instants :

— Je crois en ta sincérité : c'est pourquoi je vais te poser une question : Penses-tu que je vais mourir ?

— Ah, je ne sais pas moi; tout ce que je sais, c'est que tu es bien malade.

Et la sœur, triste, se retira.

Une heure après, elle alla comme à l'ordinaire lui porter des remèdes.

Puisque tu m'as posé une question, lui dit-elle, je veux t'en poser une : Veux-tu te préparer à mourir ?

Le malade la regarda pour la première fois sans aigreur et se mit à pleurer.

— Je pense, continue la religieuse, que pour le moment, te préparer à mourir c'est ce que tu as de mieux à faire.

Et le malade au cœur dur pleura, pleura longtemps.

La composition venait la place des larmes qu'il versait. Au soir de ce jour, il dit à la sœur :

— Je suis prêt à me préparer à mourir; fais venir le prêtre.

Le prêtre vint. Le cancéreux fit sa confession, chose qu'il n'avait pas faite depuis vingt ans; il communia et reçut l'Extrême-Onction. Le lendemain, il mourait pressant dans ses mains caillasseuses une statue de la Vierge Immaculée, et bénissant Dieu d'avoir mis sur son chemin une âme qui en se faisant aimer par sa bonté, l'avait attiré à Lui.

Oh, se faire aimer pour attirer à Dieu, voilà le moyen de succès le plus puissant sur les cœurs rebelles... Ce fut le secret d'une Sœur Grise de la Croix, la bonne Sœur Lionel. Pour un patient qui la rudoyait, elle a apporté toutes sortes de bontés: bonté bienveillante qui bannit la dureté de la conversation; bonté bienfaisante qui communique le courage; bonté attentive et particulière qui s'intéresse à son malade comme si elle n'avait qu'à s'occuper de lui; bonté gracieuse qui fait que, par la forme gracieuse qu'on leur donne, on double les services rendus; bonté patiente qui sait attendre le moment des âmes et le moment de la grâce.

Bienveillance, bienfaisance, attention, générosité, patience, n'êtes-vous pas le soleil qui échauffe les cœurs et qui les attire à Dieu ?

♦ ♦ ♦

LA QUATRIÈME ANNÉE

Savez-vous quelle est, pour le bonheur conjugal, l'année critique, le point névralgique ? Les statistiques démontrent que c'est la quatrième année de mariage, la première année ne donnant que 4 à 6 pour 100 de divorces, la seconde et la troisième 7 à 10. Sur 100 divorces, 93 se produisent au cours de la quatrième année.

C'est ce qu'une femme d'esprit résume en ces termes :

"La première année du mariage, les époux font connaissance; la 2^e, ils croient se connaître; la troisième, ils se connaissent exactement et la quatrième, ils ne veulent plus se connaître."

Mais il y a heureusement des exceptions!

QUELQUES PENSEES

Quoique nous devions avoir toutes les vertus, nous ne devons pas les pratiquer toutes également, et chacun doit s'attacher particulièrement à celles qui sont les plus essentielles au devoir de sa vocation.

St-François de Sales.

Prenez pour vous le bonheur qui est pour l'éternité; laissez là le faux bonheur du monde, qui n'est qu'un rêve.

V. P. Libermann.

Mon ciel est d'attirer sur l'Eglise bénie... et sur chaque pêcheur, la grâce que répand ce beau fleuve de vie dont je trouve la source, ô Jésus, dans ton cœur.

La finesse n'est ni une trop bonne, ni une trop mauvaise qualité; elle flotte entre le vice et la vertu; il n'y a point de rencontre où elle ne puisse, et peut-être où elle ne doit être supplée par la prudence.

La Bruyère.

Ouvrez, mon Jésus, votre livre de Vie où sont rapportées les actions de tous les saints; ces actions, je voudrais les avoir accomplies pour vous.

St-Thérèse de Lisieux.

Rien n'est plus vain que de courir après les louanges des hommes, qui sont légers, téméraires, injustes et aveugles dans leurs jugements.

Fénelon.

REMEDES D'AUTREFOIS

En 1739, Johanna Stephens vendit au gouvernement anglais, qui le payait 5,000 livres après enquête officielle sur sa valeur, son remède secret pour maux internes. Voici sa formule :

"Mes remèdes comprennent une poudre, une décoction et des pilules. La poudre est faite de coquilles d'œufs et de colimaçons calcinés. La décoction s'obtient en faisant bouillir ensemble, dans de l'eau, certaines herbes avec une boule formée de savon et de cresson sauvage, le tout calciné, et de miel. Les pilules sont formées de colimaçons calcinés, de graines de carottes sauvages, de graines de bardanas, de coses de frères, de boutons de rosier sauvage, de baies d'aubépine, le tout brûlé au noir, de savon et de miel. La poudre se donne à la dose d'une drachme dans du cidre ou dans une autre liqueur et l'on fait suivre par la décoction à la dose d'une demi-chopine. Si la décoction ne va pas au patient, on peut la remplacer par les pilules."

On ne dit pas si l'effet de cette médecine remarquable était comparable à ce qu'elle avait coûté.

LA VIE

C'est donc peu de chose en somme que la vie? Eh oui; évidemment.

Mais la vie devient fort précieuse quand on la remplit; c'est comme un vase qui devrait toute sa valeur à son contenu. Vivre simplement pour vivre, cela n'est guère plus intéressant que mériter; mais vivre pour agir, vivre de manière à laisser derrière soi un sillage de bienfaisance, voilà qui est agréable à Dieu et digne de la reconnaissance des hommes.

Cela n'est pas vrai seulement de ceux qui occupent ces positions éminentes; le plus humble chef de famille, s'il met de l'idéal à l'accomplissement de sa modeste tâche, le moindre des citoyens, s'il utilise pleinement les puissances que Dieu a mises en son être, est digne de voir son souvenir honorer la postérité, car il a bien rempli sa vie.

Remplir sa vie, tout est là n'est-ce pas ?

COEUR DE FEMME

Ce n'est point dans la prospérité que la femme est nécessaire à l'homme car il trouvera toujours quelqu'un qui consente à partager son bonheur et à entrer de moitié dans ses joissances.

Mais c'est surtout dans le malheur et la peine qu'il sent le besoin d'une compagne pour la vie; car Dieu a remis entre les mains de la femme les douleurs du genre humain et il lui a confié le soin de les porter et de les guérir.

Il a attendu son âme afin que la douleur puisse pénétrer plus avant; et il a fait son cœur plus large afin qu'il y tienne plus de larmes.

Il lui a donné un corps plus faible et plus flexible aux impressions de l'âme afin que comme le roseau il se courbe sous les coups du malheur et que le souffle de la douleur l'assouplisse et la ploie.

Et les grandes douleurs qui brisent et renversent le corps de l'homme parce que sa volonté se dresse contre elles semblent nourrir celui de la femme et donner plus de grâce à ses mouvements.

REMEDE POUR EMPECHER LES YEUX DE PLEURER

Faire préparer par le pharmacien cette solution :

Eau distillée de bleuets, 150 gr.

Eau distillée de millepertuis, 50 gr.

Hydrolyat de laurier-cerise, 10 gr.

Acide borique pur, 10 gr.

Alcool à 85, 20 gr.

Mélanger une cuillerée à soupe de cette préparation à une cuillerée à soupe d'eau très chaude et, à l'aide d'un tampon d'ouate, baigner les yeux trois ou quatre fois par jour.

Eviter les brusques transitions de température, le vent, la poussière; ne jamais pleurer ni s'approcher du feu.

RECETTES PRATIQUES

Pour nettoyer la verrerie, conservez vos marques de café. Humectez-les au moment de vous en servir et mettez-les dans la cafetière, le vase à nettoyer. Ajoutez un peu d'eau et agitez. Cela remplace très bien le sable. Il faut rincer plusieurs fois à l'eau claire pour que le goût et l'odeur du café ne restent pas attachés aux parois du récipient.

Pour empêcher la buée de se former sur les vitres. Frotter les vitres avec un linge légèrement imbibé de glycérine.

Rien n'est plus éloquent que les pleurs d'une femme.

C'est une eau merveilleuse et qui nourrit la flamme;

Avec sa faiblesse elle peut tout forcer;

Qui consent de l'entendre est près de l'exaucer.

Rotrou.

INDEMNITE POUR LA PERTE DE L'OEIL DROIT

Une intéressante décision de l'hon. juge Surveylor. — Loi des accidents du travail

REQUETE CIVILE

Une réclamation du ministre des Douanes et de l'Accise pour la taxe sur les ventes

L'honorable juge Surveylor de la Cour Supérieure vient de rendre une intéressante décision en vertu de la loi des accidents du travail en condamnant la Franco-Breco Engineering Co. Ltd. à payer une indemnité de \$2,500.00 à John Budnik, un des employés de cette compagnie qui avait été blessé au cours de son travail.

Budnik était à l'emploi de la défenderesse à Chelsea Falls lorsque le 24 juin 1927, en travaillant un recuit dans l'oeil droit un morceau de fil métallique qui lui creva l'oeil. Il déclama par suite une indemnité de \$3,000.00 pour la perte de son oeil et soutenait que par suite de cet accident il souffrait d'une diminution partielle et permanente de trente-trois à quarante-cinq pour cent.

La défenderesse plaide que la réclamation du demandeur était exagérée. Elle reconnaissait une incapacité partielle et permanente de vingt-cinq pour cent chez le demandeur et offrait de payer une indemnité basée sur ce chiffre, mais le demandeur refusait d'accepter.

La seule question qui se posait par suite au tribunal était de déterminer la quantité de l'indemnité au demandeur. Le médecin et la jurisprudence, dit l'hon. juge Surveylor en décidant ce point, varient sur l'incapacité que cause la perte d'un oeil. Sachant donc de 25 à 40 p. cent avec un oeil de 33 à 35 p. cent. Or, le demandeur présentait une diminution de 25 p. cent applicable aux métiers ordinaires et de 33 p. cent pour les métiers spéciaux. Par conséquent, le juge Surveylor a accordé \$2,500.00 pour la perte de l'oeil, la jurisprudence anglaise est incertaine et le juge satisfait.

En appliquant les principes posés par les précédents, le juge juge qu'il était raisonnable d'accorder au demandeur, dans l'espèce, une compensation de 25 p. cent, parce que le demandeur n'était ni tout à fait un ouvrier ordinaire ni tout à fait un charpentier, n'ayant exercé ce dernier métier pendant très peu de temps et sous une forme spéciale et limitée. Cela donnait droit au demandeur à une indemnité de \$2,500.00 pour laquelle le juge a rendu avec intérêt et dévotion.

REQUETE CIVILE

L'honorable juge Surveylor a renvoyé en recommandation à la couronne de payer les frais une requête civile faite par le ministre des Douanes et de l'Accise pour faire révoquer un jugement rendu par la Cour Supérieure le 8 juin 1926, à la suite d'une réclamation pour taxes sur ventes.

Le ministre des Douanes et de l'Accise avait poursuivi conjointement et solidairement Samuel Costin, Israël Zelniker et Madame Eva Sherker, épouse de ce dernier, comme ayant fait affaires ensemble sous la raison sociale de Provincial Clothing Mfg. Co., leur réclamant \$7,641.19 pour taxes sur ventes.

Le 8 juin 1926, jugement fut rendu condamnant Costin et Zelniker à payer \$65.45, Costin et Madame Sherker \$1,722.29 et Madame Sherker \$8,853.45. C'est ce jugement que voulait faire révoquer le ministre des Douanes et de l'Accise par voie de requête civile.

Au soutien de sa requête, le ministre déclarait que Zelniker et Costin avaient fait affaires ensemble sous le nom de Provincial Clothing Mfg. Co., à compter du 14 avril 1924. Le 5 août 1924, cette société fut dissoute et Costin enregistra une déclaration qu'il continuait à faire affaires seul sous le nom de Provincial Clothing Mfg. Co., le jour réclamaient \$7,641.19 pour taxes sur ventes.

Le ministre des Douanes prétendait que toutes ces transactions avaient été faites pour frauder le gouvernement à l'insu de Zelniker et Costin et pour perpétrer à ce dernier de transporter illégalement sa part dans l'entreprise à sa femme. Il prétendait de plus qu'il n'avait eu connaissance du document qui rendait Madame Sherker propriétaire d'une partie de l'entreprise. Subsequently le 4 janvier 1924, Costin vendit sa part à Madame Sherker et celle-ci enregistra conjointement avec elle la déclaration de l'entreprise au chef de la régie provinciale au paiement de toutes les sommes réclamées soit \$7,641.19.

Zelniker plaide qu'il n'avait pas eu connaissance que le gouvernement avait connu avant le jugement la véritable situation des parties et que la requête civile par suite était mal fondée.

L'honorable juge Surveylor jugea qu'il n'y avait pas eu de fraude établie et que le demandeur ayant connu la situation des parties avant le jugement du 8 juin 1926 ne pouvait avoir recours par voie de requête civile.

La requête civile fut en conséquence renvoyée avec recommandation de la couronne de payer les frais.

LE CONSENTEMENT DE SES PARENTS ETAIT NECESSAIRE

La Cour annule le mariage qu'un mineur avait contracté à l'insu de son père

L'honorable juge Coderre de la Cour Supérieure a annulé pour défaut de consentement de la part des parents, le mariage d'un mineur, James MacMillan, avec une jeune fille, Martha Higgins, célébré à l'église St-George à Montréal le 30 juin 1927.

mandée au tribunal par M. Hugh MacMillan, le père de James MacMillan. Dans son action, M. MacMillan déclarait que son fils mineur, James MacMillan, né à Perth en Ecosse le 25 août 1906 avait épousé à Montréal à l'église St-George, sans son consentement, Madame Grace Martha Higgins le 30 juin 1927. Il soutenait que le mariage avait été contracté sans son consentement et à son insu et qu'il ne l'avait jamais approuvé subsequmment et que le mariage n'était pas valide à cause de ce défaut de consentement.

La Cour après avoir entendu la preuve annule le mariage à toutes fins que de droit.

COUR SUPERIEURE

CHAMBRE DE PRATIQUE

Chambre de pratique.
3 février 1928.
Président : Hon. Juge P. Demers.
Jugements rendus dans les causes suivantes :

Alex. Rosnitchi vs Canadian Pacific Ry. Co. Jugement pour \$343.29 suivant la loi des accidents.

The Cosmopolitan Bakery limitée, en liquidation. Assemblée des créanciers, J. E. Beaudin nommé liquidateur et A. A. Miles, L. Armstrong et Alexander G. Condi nommés inspecteurs. Dans la même cause, Requête pour nommer procureur accordée.

La Compagnie d'Immeubles Co limitée vs Simeon Lesage et al. Motion de la défenderesse pour appeler défendeur par les journaux : accordée.

Ames Holden McCready limitée, en liquidation et Gordon W. Scott, liquidateur. Requête pour autorisation à vendre propriété : accordée.

A. O. Gadois vs Carlos Ferrer et Montreal Trust Co. et al T. S. Motion du demandeur pour mode de signification : accordée.

Dame Emeline Legault vs Exclaplat Bazonnette. Requête de Dame E. Legault pour autorisation à vendre immeuble : accordée.

Joseph Isaac Major vs E. W. Caron. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents : accordée, dépens à suivre.

Henri Terroux vs Canadian Tube and Steel Products Limited. Requête du demandeur pour ester en justice en forme paupéris suivant la loi des accidents : accordée, dépens à suivre.

J. E. St-Pierre vs Dame Melina Berthiaume et contra. Requête du demandeur pour cesser de payer pension : requête renvoyée, sans frais.

Wilford Goyer vs W. E. D. Richard. Requête du demandeur pour pension : accordée, dépens à suivre.

George Duffy vs The Cradock Simpson Co. Motion du demandeur pour définir les faits pour le jury : accordée, les faits du demandeur acceptés, dépens à suivre.

H. Robillard vs The Canadian Government Merchant Marine, limitée. Requête du demandeur pour pension : accordée, dépens à suivre.

Joseph Gaudreault vs International Paper Co. limitée. Requête du demandeur pour pension : renvoyée avec dépens.

Dame Anita Groulx vs Hector Fréchet. Requête de la défenderesse pour pension : accordée, dépens à suivre.

W. Poliquin vs Canadian Government Merchant Marine, limitée. Requête du demandeur pour pension : accordée, dépens à suivre.

Chs. Farocet, limitée vs L. Jos. Bignard. Motion de la défenderesse pour annuler ; motion accordée du consentement en par défenderesse payant frais de motion et contestation.

Dame P. York vs Alex. O'Brien. Motion de la défenderesse pour régler Nisi : accordée, rapportable le 6 février 1928.

Pierre Babin vs Commission des Li-queurs de Québec. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents : accordée, dépens à suivre.

C. Dionne vs J. B. Prendergast. Motion du demandeur pour mode de signification : accordée.

S. G. Lavoielette vs John Williamson. Motion du demandeur pour régler Nisi : accordée, rapportable le 6 février 1928.

Dame Jeanne Fitzgibbon vs David Courville. Requête de la défenderesse pour ester en justice en séparation de corps : accordée, dépens à suivre.

J. W. Collis vs G. de Cardinale. Motion du demandeur pour être relevé du défaut : accordée en par défendeur payant frais de motion et défaut.

Douglas A. Stalker Limited. En liquidation. Requête pour mise en liquidation : accordée. R. Schumann nommé liquidateur provisoire, avis ordinaires.

Forest E. White, débiteur. Assemblée des créanciers ; Vincent Lannar nommé syndic.

Pierre Dele vs Rosario Nicard. Motion du demandeur pour appeler défendeur par les journaux : accordée.

H. Winifred Stanway et vir vs John J. Kelly alias J. Lauff. Motion du demandeur pour mode de signification : accordée.

Ludwig Lucko vs Canada Linsed Oil Mills Limited. Jugement pour \$268.72 suivant la loi des accidents.

C. W. Lindsay Limited vs R. Robillard et Dame M. L. A. Gervais, opposante. Jugement maintenant l'opposition, sans frais.

Dame H. W. Stanway vs J. J. Kelly. Jugement pour \$300.

A. O. Lavein et al. vs L. P. Germain et F. X. Charbonneau et al. T. S. Jugement suivant la déclaration du T. S. — Juge Coderre.

Eugene Sansregret vs E. Lafrance et Aristide Payette, mis-en-cause. Jugement pour \$171. — Juge Coderre.

J. A. Métyer vs James Nakalos et al. et James Nicholas et al. T. S. Jugement suivant la déclaration du T. S. — Juge Coderre.

H. MacMillan vs Dame G. M. Higgins. Jugement annulant mariage — Juge Coderre.

Dame S. Copper vs F. C. Rothan. Jugement pour \$60.

J. A. Perras vs Maria Rinaldi et Mlle Eva Proulx, mis-en-cause. Jugement pour \$245.

J. Edouard Lusin vs Dame Mathilde Huberdeau et vir. Motion de la défenderesse pour annuler plaidoyer : accordée en — par défenderesse payant frais de motion, les autres dépens réservés.

GRANDE REUNION DE TOUS LES ANCIENS ELEVES

Des Frères des Ecoles Chrétiennes de Montréal et de la province à l'école Ste-Brigide

LE 12 FEVRIER

S. G. Mgr Cassulo, délégué apostolique au Canada sera le président d'honneur

Depuis déjà quelque temps, le Conseil de la Fédération des Anciens Elèves des Ecoles Chrétiennes, s'est occupé activement d'organiser un grand rassemblement de tous les anciens élèves des Frères de notre ville et de la province. Ce projet a suscité partout le plus vif enthousiasme, et le programme élaboré promet une attraction du plus haut intérêt.

Ces grandes fêtes de l'amitié et du souvenir, auront lieu à la paroisse Ste-Brigide de Montréal ; mais il est bien entendu qu'elles sont destinées à tous les membres des diverses Amicales de notre ville, de notre province et même de tout le Dominion canadien.

Ainsi donc un très cordial appel est lancé à tous les anciens élèves des Frères disséminés aujourd'hui un peu partout, quelle que soit l'école qu'ils aient fréquentée à Montréal, à Québec, aux Trois-Rivières, à Hull, à la Beauce, etc., etc.

La date de ces fêtes est dimanche, le 12 février prochain.

M. André Cassulo, délégué apostolique au Canada, sera le président d'honneur de ces fêtes, et NN. SS. Gauthier et Deschamps ont promis aussi de les honorer de leur présence.

En outre des personnalités remarquables de la magistrature, du barreau, du monde financier, politique et commercial ont déjà retenu leur place à la cérémonie religieuse et au banquet.

C'est dire que la fête aura le plus brillant succès et qu'il est important à tous les anciens d'y figurer.

La grande salle de l'école Ste-Brigide sera spécialement aménagée pour le banquet, et les dispositions sont prises pour un service d'un déla 1,000 couverts.

Que tous les Anciens donc se tiennent pour dit et aient à cœur de prendre part à ce grand Conventum général organisé par la Fédération des Anciens Elèves des Ecoles Chrétiennes.

Nous donnerons plus tard le programme détaillé des fêtes de ce rassemblement général, le premier de son genre dans notre ville.

Pour l'utilité des anciens élèves et des membres de la Fédération nous donnons quelques adresses où l'on peut demander les informations nécessaires et acheter des billets de banquet.

M. Charlemagne Rodier, président de l'amicale Ste-Brigide, et président général de la Fédération : 30 rue St-Jacques (tél. Main 4320).

M. Antoine Guyot, président de l'amicale St-Joseph : 875 rue Hartland et 1015 Notre-Dame-ouest. Tél. York 4424.

M. A. Cinq-Mars, président de l'amicale St-Laurent : 996 rue Côté et 50 rue Notre-Dame-ouest. Tél. Main 4309.

M. U. H. Dandurand, le dévoué président de diverses associations : 804 rue Dorchester-ouest. Tél. Up 6215.

M. Henri Hunter, président de l'amicale St-Henri : 14 rue Labadie. Tél. Atli 21873.

M. Benoît Bertrand, président de l'amicale de Viauville : 8337 rue Berri. Tél. Plat. 2288.

M. Leo Austin est le secrétaire général de la Fédération et il est toujours à son bureau (Fabrique Notre-Dame) rue St-Sulpice. Tél. Main 0670.

M. A. T. Marion est le trésorier de la Fédération : 4666 rue St-André. (Tél. Bel 6372M).

En outre, un dépôt de billets pour le banquet a été fait à chaque école des Frères. Il est donc aisé de s'en procurer sans trop de déplacement, comme aussi d'obtenir tous les renseignements désirés.

LA SAISON DU TOURISME PLUS FRUCTUEUSE

Une somme de 60 millions de dollars nous viendrait des sujets de l'Onclé Sam

Québec, 3. — La prochaine saison du tourisme sera l'une des plus fructueuses dont ait encore bénéficié la province de Québec, si l'on en croit le colonel R. P. Hanson et M. George A. McNamee, respectivement vice-président et secrétaire-trésorier du Royal Canadian Automobile Club de Canada, rencontré au Château Frontenac aujourd'hui. Plus de quatre cent mille autos américaines circuleront sur les routes de la province, l'été prochain, au dire de ces messieurs.

Le colonel Hanson ne cache pas son optimisme quant aux perspectives du trafic de l'automobile dans cette province, au cours de la prochaine saison. "L'an dernier, dit-il, plus de 336,000 automobiles des Etats-Unis utilisèrent nos routes, et cette année, ce nombre se chiffrera à 400,000. En admettant, comme proportion moyenne, une dépense de \$100 à \$150 par automobile — montant minimum — ceci signifierait qu'une somme de soixante millions de dollars, provenant du roulement des sujets de l'Onclé Sam, sera dépensée dans cette province."

Le chiffre global des autos qui circuleront sur les routes de la province l'été prochain, sera d'environ 600,000, y compris ceux de citoyens du Québec et des provinces voisines. Le colonel Hanson ajouta que les beautés scéniques et le caractère historique de la province de Québec, de même que son récent aménagement de routes, ont, l'été prochain, comprendra la nouvelle route de ceinture de la Gaspésie, exercent une attraction toute particulière sur les touristes.

C'est pourquoi, toujours confiant

AVANTAGES DU CH. DE FER MONT- LAURIER - AMOS

Ce qu'en dit M. Albert Piché, maire de la municipalité du C. Décarie

ARRIEREE

Centres agricoles qui se sont merveilleusement développés depuis leur fondation

Ferme-Neuve, 3. — M. Albert Piché, marchand en vue du village de Ste-Anne du Lac, qui sa popularité, de même que l'estime et la confiance de ses concitoyens viennent, pour un nouveau terme, de réaliser maire de la municipalité du Canton Décarie, disait, ces jours derniers, au cours d'une entrevue : "En avril 1925, la 'The Abitibi Southern Ry. Co.' obtint de l'Assemblée législative une charte la constituant légalement en corporation et lui permettant de construire, outiller et exploiter une voie ferrée depuis Mont-Laurier jusqu'à Amos, par voie de Ferme-Neuve, Mont-St-Michel, Ste-Anne du Lac, Baskatong, etc., etc."

Reste maintenant à savoir, si ce tronçon de chemin de fer se construira. Pour ce faire, il lui faudra assurément l'aide de nos deux gouvernements. Et jusqu'à quel point, ces derniers exerceront-ils leur générosité ? C'est ce que nous nous demandons.

En passant, qu'il me soit permis d'attirer l'attention de nos hommes publics sur ce qui se passe dans l'Ontario. Dans la partie nord, le gouvernement provincial a fait construire à ses frais le chemin de fer "The Temiskaming and Northern Ontario Ry. Co.", et il s'en trouve bien, l'an dernier, il en a poussé la construction jusqu'à la ville de Rouyn, et qu'il se propose dans un avenir prochain de la poursuivre jusqu'à la baie James. Jusqu'à cette ligne à été payante, de même que, la principale force dans le développement de tout le nord-ouest, et rapporte aujourd'hui en beaux dividendes à ses actionnaires.

Que notre gouvernement provincial, à l'exemple de son voisin ontarien, prenne donc l'initiative de doter notre région du tronçon de chemin de fer, qu'elle réclame depuis si longtemps, ou du moins, qu'il subventionne largement et sans retard, la "The Abitibi Southern Ry. Co."

Tout un nouveau Québec (région comprise entre Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Mont-St-Michel, Ste-Anne du Lac, Amos et Amos) se coloniserait immédiatement : ressources naturelles immenses seraient exploitées au bénéfice de notre province et de nos populations. En peu de temps, notre domaine national s'agrandirait considérablement et la prospérité régnerait partout. La ligne de "The Abitibi Southern Ry. Co.", voilà, à n'en pas douter, pour ce nouveau Québec, ce qu'il faut de "The Temiskaming and Northern Ontario Ry. Co." à fait dans le passé et fait actuellement pour le nouvel Ontario.

Et, d'ailleurs, il faut bien se rendre à l'évidence que notre province est arriérée sous la rubrique des communications par chemin de fer. En effet, l'Annuaire du Canada de 1921, et il n'y a rien de notablement changé à notre avantage depuis, ne nous montre-t-il pas, alors qu'Ontario a déjà un réseau ferroviaire de 11,329 milles de ligne pour desservir une population de 2,933,662 âmes avec une superficie territoriale de 365,800 milles, le Manitoba, avec une population de 610,118 âmes et une superficie de 231,826 milles, avait 4,309 milles de ligne, quand notre province de Québec, avec ses 2,361,199 habitants et son territoire de 690,865 milles carrés, ne compte tout au plus que 4,733 milles de réseau ferroviaire.

N'est-ce pas que la comparaison ne l'ait pas à l'avantage de la province de Québec ?

Que le gouvernement provincial, s'il n'a pas l'intention de construire lui-même et à ses frais, assume donc généreusement sa part de sacrifices, qui semble absolument indispensable à la réalisation immédiate du projet de "The Abitibi Southern Ry. Co."

Il nous faut une ligne qui déverse du nord au sud et vice versa, mais nous ne la possédons pas. La construction du "The Canadian National Ry. Co.", depuis le village de Taschereau jusqu'à la ville de Rouyn n'est pas un succès à l'avantage québécois, puisque plus de 75 p. cent du commerce de l'Abitibi va à Toronto, moins de 10 p. cent à Montréal, et 15 p. cent à Québec. Si la ligne de Mont-Laurier à Amos était construite, c'est plus de 80 p. cent de ce commerce qui viendrait vers Montréal, Québec et Ottawa. Notre Législature se doit donc de ne pas se faire duper le pion par nos bons amis de Toronto, tandis qu'il en est encore temps, et il y a pas de temps à perdre. Autrement, nous perdrons la partie et l'échec subi sera quasi irréparable.

Cette voie ferrée du sud au nord, (Mont-Laurier-Amos) et ce, par Ste-Thérèse, Ste-Jérôme, Ste-Agathe des Monts, Labelle, Nominungue, Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Mont-St-Michel, Ste-Anne du Lac, Baskatong, etc., etc., à Amos, s'impose donc hors de tout doute, et est considérée à juste titre comme indispensable aux meilleurs intérêts de la province. Et pour appuyer cette prétention, ai-je besoin d'ajouter que le Temiskaming et l'Abitibi sont partout reconnus comme étant aujourd'hui le grenier du Québec ?

Il n'y a pas à sortir de là, les paroisses situées au Nord de celle de Mont-Laurier à savoir, celles de Ferme-Neuve, de Mont-St-Michel, de Ste-Anne du Lac, de Ste-Paul et de Chutes Victoria sont des centres agricoles importants qui se sont merveilleusement développés depuis leur fondation. Il y a donc là de l'avenir, c'est indiscutable. Seulement, si l'on veut que ce développement intense s'accroisse davantage, il faut nécessairement et sans plus tarder, l'appoint d'un tronçon de voie ferrée entre MONT-LAURIER et AMOS, par Ferme-Neuve, Mont-St-Michel, et Ste-Anne du Lac, la route de "THE ABITIBI SOUTHERN RY. CO." ne nous mène donc pas à la sanction donnée le 3 avril 1925, par intérim de la Législature Provinciale, répondant parfaitement à ce grand besoin des habitants des paroisses susmentionnées.

C'est pourquoi, toujours confiant

dans les excellentes dispositions du Gouvernement Taschereau, et dans l'intérêt sans cesse grandissant qu'il porte à la classe agricole, nous espérons qu'il se décidera, dès cette session, à accorder des subventions suffisantes, pour que "THE ABITIBI SOUTHERN RY. CO." puisse donner vie à son projet et le mener à bonne fin. Mais, avant de ce faire, nous demandons à notre Gouvernement de renvoyer à la suite Compagnie toutes modifications qu'elle demanderait de faire à sa charte sanctionnée le 3 avril 1925, si ces modifications sont au désavantage des paroisses situées au Nord de celle de Mont-Laurier. (Ne pas oublier que les canons Campbell, Wurtelle ou Pope, Gravel et Deschamps partent des paroisses de Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Mont-St-Michel et Ste-Anne du Lac.)

Maintenant, pour ce qui est du roulement des eaux du lac Baskatong dans les rivières Gatineau et d'Argenteuil, lequel roulement des eaux se serait occasionné par le Barrage Mercier, l'objection n'est pas sérieuse. Après examen des lieux, où la localisation du tracé projeté serait effectuée, nous sommes d'opinion que le tracé susmentionné peut être fait au N. E. du lac Baskatong.

Leur amis et employés leur font une manifestation magnifique et leur offrent des cadeaux

M. et Mme Louis-Charles Farley ont été ces jours derniers les héros de deux manifestations de considération et d'amitié, à l'occasion du quinzième anniversaire de leur mariage.

Cet heureux anniversaire donna lieu à deux fêtes qui furent un succès en ne peut plus complet.

Samedi dernier, les employés de la Dominion Laundry, dont M. Farley est le propriétaire, se réunirent chez M. et Mme Farley pour leur offrir leurs meilleurs vœux et leur dire toute l'admiration qu'ils ont pour eux qui ne sont que bonté pour tous leurs employés.

Une adresse, écrite sur des étiquettes servant pour l'inscription du linge des clients, fut lue aux jubilaires. L'adresse en vers exprimait en termes flatteurs la reconnaissance de tous pour leur patron dont les procédés sont ceux du père de famille.

L'adresse était signée par tous les employés : M. C. Dubé, Mies Marceau et Bourgeois, M. Varin, M. Gauthier, M. Miles R. Vézina, M. Bérthiaume, M. Gelin, M. Bery, M. St-Arnauld, R. Larocque, J. Laurin, G. Labelle, L. Fargues, Gauthier, Rousseau, Charbonneau, Labelle, A. Larocque, C. Pare, E. Goulet, E. Joannette, R. Boulay, M. Chénier, J. Goulet, M. Cyr, M. G. de Longchamps, A. Pache, T. Bélanger, D. Allard, A. René, J. Martel, H. Vézina, A. Larocque, C. Hele, Archambault, E. Bastien, Lajeunesse, Boudoin, C. Major, Denis, Riendeau, Bouchard, Gouin, Leclerc, Gougeon, Larocque, Lalonde, G. Laporte, M. Vézina.

Bien que pris par surprise M. Farley répondit avec l'éloquence qui lui est coutumière et il remercia ses employés de cette démarche qui le touchait beaucoup ainsi que Mme Farley.

Il s'est dit heureux de dire que ses employés portaient un intérêt à son industrie qui le touchait sensiblement. Quand patrons et employés sont ainsi unis et bien disposés les uns envers les autres il est impossible qu'une industrie ne réussisse pas.

Somme toute, cette manifestation fut couronnée d'un succès qui honore autant les héros que les organisateurs.

Une autre manifestation non moins belle et cordiale fut faite aux jubilaires le lendemain par les nombreux parents et amis de M. et Mme Farley.

La description que les organisateurs avaient mis dans le travail d'organisation de cette fête qui fut, elle aussi, si beau succès, fit si bien que la manifestation fut une grosse surprise pour M. et Mme Farley.

L'adresse, qui fut lue par M. Eugène Lefrançois, exprimait de façon délicate et du meilleur aloi les sentiments d'amitié, d'admiration sincère et les vœux qui y firent suite n'avaient pas moins sincères.

M. Farley fut très heureux dans la réponse qu'il fit à cette adresse. Il a dit qu'il comprenait plus que jamais le prix d'amis sincères comme ceux qui lui faisaient fête si charmante en cet anniversaire de mariage. Au nom de son épouse et au sien il était enchanté de dire toute sa reconnaissance pour les sentiments exprimés et pour ses vœux si précieux énoncés et avec tant de délicatesse.

Après avoir remercié les organisateurs de cette brillante fête, M. et Mme Farley invitèrent leurs parents et amis à déguster les vins les plus fins et à se recueillir. Tous profitèrent si bien de l'invitation que la fête se prolongea jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Assistants à cette fête : M. l'abbé H. Chabot, Dr J. A. Lefrançois, MM. H. et Mmes J. Lefrançois, W. Deslauriers, J. E. G. Delongchamps, P. Gagnon, H. Robert, D. Séral, R. Lefrançois, A. Marché, G. Poulin, A. Riéd, M. Gagnon, W. Pierre, J. A. Bruneau, H. Dubé, Eug. Lefrançois, J. A. Bruneau.

LES DEPUTES DE L'OUEST SE FONT ENTENDRE A OTTAWA

(Suite de la première page)

Le besoin principal des provinces de l'Ouest a été omis dans le discours du Trône. "Il faut augmenter nos facilités de transport sur terre et par eau", dit M. Brady. Nous avons besoin de l'aide fédérale pour nos grandes routes. La contrée située à l'ouest des Rocheuses devrait jouir d'un traitement plus équitable et d'une meilleure répartition des revenus.

J. L. Brown (libéral-progressiste, Lisgar), trouve que l'honorable M. Charles Dunning a montré du courage en se décidant promptement en faveur de Churehill comme terminus de chemin de fer de la baie d'Hudson. Le principe du moindre effort aurait voulu qu'on garde Port Nelson.

M. Brown remarque que la Commission Royale sur les douanes voudrait diminuer le nombre des postes où les marchandises entrent au Canada. Avant d'obéir à cette recom-

mandation, le ministre du Revenu national devrait considérer soigneusement cette affaire. Car il faut se rappeler que les marchandises doivent être passées en même temps que le service préventif doit s'effectuer d'enrayer la contrebande. Une diminution du nombre des postes d'entrée causerait des difficultés aux personnes honnêtes qui font passer des marchandises. Ces personnes seraient contraintes de parcourir d'énormes distances pour faire leurs entrées.

"A moins qu'on ne trouve un remède à la rouille, le Canada perd sa position prédominante comme exportateur de blé de meunerie, dit M. Brown. Il faudrait tout faire pour trouver des experts qui résolvent ce problème. S'il faut payer cher ces hommes-là, qu'on le fasse. S'il faut pour cela faire des bouleversements dans l'Acte du service civil, qu'on s'y mette au plus tôt."

Eccles J. Gott (conservateur, Essex-sud) attire l'attention de la Chambre sur la mauvaise situation des producteurs de tabac canadiens. Sa circonscription produit 40 pour cent du tabac produit dans au Canada. Les producteurs ont d'extrêmes difficultés à trouver un marché satisfaisant pour leur produit. Rien que nos producteurs jouissent d'une préférence de 49 sous la

LE MARCHÉ LOCAL A ETE IRRÉGULIER

**INFLUENCE DE LA HAUSSE DU
TAUX DE REESCOMPTE DE LA
BANQUE DE NEW-YORK —
VIGUEUR DE WINNIPEG ÉLEC-
TRIC — NICKEL A ETE ACTIF.**

La hausse du taux de réescompte de la Banque de New-York, de 3 1/2 à 4 pour cent n'a eu qu'un effet très modéré sur le marché local. La tranquillité relative du marché a montré clairement que les acheteurs sont convaincus que la réaction actuelle n'est que temporaire, et ils sont contents de conserver leurs titres.

Winnipeg Electric a pris une allure contraire au mouvement général et s'est hissé à un nouveau sommet à 118, ou un gain d'un point, et la Banque Royale en atteignant 33 3/4, faisait un gain de 3 points.

Brazilian a débuté vigoureux à 200 et clôture à 198 1/2. La nouvelle émission a été extrêmement active et son prix s'est maintenu aux environs de 41 1/2. Les "rights" se sont également maintenus sans changement à 19 1/4. zhangwang a flechi de 2 points à 93 1/2 mais il s'est amélioré un peu plus tard à 94 1/2. Montreal Power a perdu un point à 93, et Quebec Power a clôturé à une baisse de 1/2 point à 89 1/2 après avoir touché 88 1/2.

La valeur la plus active dans le groupe des spécialités a été International Nickel; d'une fermeture précédente à 98 1/2, il a glissé à 96, puis s'est ensuite amélioré graduellement jusqu'à 97 1/2. Smelters a baissé de 2 points à 280, et National Breweries montrait une perte de 1 point à 116. Massey-Harris a perdu un point à 41 1/2, et s'est hissé ensuite jusqu'à 42. Dominion Bridge a clôturé la séance à 68 1/4, comparativement à un bas de 68 et à une fermeture à 69 1/4 la veille.

Les changements dans le groupe de pâtes et papiers n'ont pas été importants. Brompton a touché un bas à 65 1/2, et s'est amélioré jusqu'à 67 1/2, ou une perte nette de 1/2 point. Abitibi a montré une perte égale à 79 1/2. Laurentide s'est vendu à 133 1/2, mais a clôturé sans changement à 133. Canada Power & Paper a flechi de 1/2 point à 37 1/2.

Bien qu'ils aient montré plus de fermeté que pendant la matinée, les stocks ont été irréguliers au cours de l'après-midi. La vedette de cette séance a été Power Corporation qui s'est hissé à 79 1/2 ou un gain de 2 points.

Le nouveau Brazilian et International Nickel ont été aussi actifs. Le mouvement de hausse de Power Corporation s'est produit en même temps que le mouvement de vigueur de Winnipeg Electric.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par Bruneau et Rainville, membres de la Bourse de Montréal.

Valeurs	Ouv.	Max.	Min.	Ferm.
Abitibi P. & N.	89	92	88	92
Asbestos Corp.	138	140	137	139
do Priv.	224	224	224	224
Bellefleur P. & N.	110	110	110	110
do Priv.	162	162	161	162
B. C. Fishing	10	10	10	10
Brazilian P. & P.	198	200	198	198 1/2
Brit. Emp. Steel C.	4	4	4	4
do Priv.	75	75	75	75
Brompton Paper	62	67	63	65 1/2
Can. Brew.	36	37	36	36 1/2
Can. Car. & Pdy.	75	75	75	75
do Priv.	102	102	102	102
Can. Coal	28	28	28	28
Can. Cons. C. & P.	84	84	84	84
Can. Converters	134	134	134	134
Can. Bronze	74	74	74	74
do Priv.	110	110	110	110
Can. Gen. Elec. Corp.	60	60	60	60
Can. Ind. Alcohol	37	37	37	37
Can. Steamship Lns	32	32	32	32
do V. T. Priv.	91	91	91	91
Can. Woodlands	10	10	10	10
Chas. Gurd	102	102	102	102
Comm. Min. Smelting	282	282	280	280
Dom. Bridge	68	68	68	68 1/4
Dom. Coal Priv.	134	134	134	134
Dom. Glass	132	132	132	132
Dom. Iron Priv.	12	12	12	12
Dom. Steel Corp. P.	113	113	113	113
Dom. Textile	113	113	113	113
do Priv.	131	131	131	131
Famous Play C. C.	86	86	86	86
do Priv.	104	104	104	104
Hollinger C. C.	117	117	117	117
Howard Smith P.	91	91	91	91
Internat. Nickel	97	98	96	97 1/2
Jamaica P. & N.	115	115	115	115
Lake of the Woods	115	115	115	115
do Priv.	132	132	132	132
Laurentide Paper	133	133	133	133
Lake Ont. Brew.	24	24	24	24
Massey-Harris	42	42	41	41 1/2
do Priv.	102	102	102	102
Mont. L. H. Power	92	92	92	92
National Breweries	115	115	115	115
Penman's Ltd.	102	102	102	102
Port Alfred	117	117	117	117
Price Bros.	91	91	91	91
Power Corp.	79	79	79	79
Quebec Power	89	89	89	89 1/2
do Priv.	95	95	95	95
Shawinigan	95	95	95	95 1/2
Spanish River P.	134	134	134	134
Steel Co. of Can.	148	148	148	148
St. Lawrence P. M.	45	45	45	45
Tuckett Tobacco	100	100	100	100
do Priv.	117	117	117	117
Vian Biscuit	29	29	29	29
W. Grocers	124	124	124	124
Winnipeg Electric	114	114	114	114 1/2
Woods Mfg. Priv.	77	77	77	77

TRANSACTIONS IMPORTANTES

On a annoncé, hier, que la Banque Provinciale du Canada avait acheté de Nesbitt, Thompson & Company, l'édifice de la Banque Royale actuellement occupé par cette dernière institution. Il y a quelque temps, Nesbitt, Thompson & Company avait acheté cet édifice dans le but d'y installer sa propre organisation, et celle de la Power Corporation, mais ayant constaté dans la suite que l'espace ne serait pas suffisant pour le but qu'elle se proposait, elle en a consenti la vente à la banque en question. On a annoncé également que l'édifice actuel de la Banque Provinciale a été acheté par Aldred and Company. On ne sait pas encore si la maison Nesbitt, Thompson & Company a l'intention de faire.

LE FROMAGE

Aucune amélioration dans la condition du marché du fromage. La demande, dans toutes les directions, a été plutôt limitée. Le commerce a été tranquille et le fromage de l'Ouest No 1, de novembre et de décembre, blanc et de couleur clair, coté à 18-12 cents la livre; les arrivages courants de l'Ouest, à 18 cents la livre.

Les arrivages de fromage, hier, ont été de 80 meules, comparativement à 54 pour le même jour de la semaine précédente, et à 223 pour le jour correspondant de l'an dernier.

LES ECHOS DU MARCHÉ

CONVERTERS

La hausse plutôt sensationnelle de Converters a été un des développements intéressants sur le marché. La raison de cette vigueur a été attribuée à une augmentation constante des revenus depuis des années, et à de belles perspectives de hausses encore plus importantes.

BRAZILIAN

Tout comme on l'avait prévu, les nouvelles actions émises par la Brazilian Traction Company sont populaires et la demande des épargnants absorbe les offres d'une façon étonnante. Les spéculateurs avisés ne perdent pas de vue que ces actions ne sont payables qu'au premier mai prochain. Relativement au nouveau stock il est intéressant de remarquer que M. H. R. Wood a déclaré que par suite de développements continus et afin de se tenir toujours à la hauteur du progrès, des fonds supplémentaires s'imposeraient de temps à autre. Il est encore d'autres petites municipalités qui ont besoin d'un approvisionnement d'énergie électrique, d'éclairage et de service de téléphone supplémentaires. En vue de couper l'herbe sous le pied à la concurrence, il importe que la compagnie Brazilian s'empare immédiatement du terrain. Lorsque les directeurs demandent une augmentation du capital, c'est qu'ils prévoient les besoins de la compagnie plusieurs années à l'avance. Cette action de la part des directeurs a eu également en vue le fait de n'être pas obligés de faire un nouvel appel aux actionnaires dans un avenir rapproché.

BESCO

On s'est beaucoup occupé sur le marché, hier, de calculer la valeur des parts de dividende de la British Empire Steel Corporation à la suite de la reorganisation de cette grande entreprise. Dans les milieux bien renseignés, on dit que même les nouveaux intérêts dans cette entreprise n'en savent encore rien. Lorsqu'on se met à considérer tous les problèmes économiques qui restent encore à résoudre, on se trouve bien quelque peu égaré. Il est cependant une chose certaine, c'est que du fait que Sir Herbert S. Holt entre en scène dans cette question, on a toutes les raisons au monde de croire que lui et ses associés feront tout en leur pouvoir pour remplacer cette industrie de la Nouvelle-Écosse sur une base solide. L'amélioration qui s'est fait sentir dans les conditions du commerce en général, l'est également sur les activités du commerce de la British Empire Steel Corporation et ses différentes subsidiaries à Sydney, N.-E., et ailleurs au cours de l'année dernière.

FUSION DE BANQUES

On apprend de Toronto que la Banque de Commerce est en pourparlers avec la Banque Standard en vue d'une fusion de ces deux institutions. D'ici quelques jours, dit-on, on aura l'approbation de la majorité des financiers. Les actions de la Banque Standard ont monté de plusieurs points ces jours-ci, elles se sont même hissées jusqu'à 260.

SHAWINIGAN

On dit que dans les milieux financiers de New-York, Boston, Baltimore, etc., l'on s'intéresse tout particulièrement aux actions de la Shawinigan Water and Power ou plutôt aux stocks faisant partie du groupe Aldred et que ce serait la raison des avances de plusieurs points que ces actions ont enregistrées tout récemment.

MASSEY-HARRIS

Le volume des transactions de Massey-Harris a diminué pendant la semaine et le cours en a quelque peu flechi. La rumeur circule disant que la Massey-Harris avait entamé des négociations pour l'acquisition d'une compagnie des États-Unis, la J. I. Case Plow Works, mais cette nouvelle a été démentie par le gérant général de la compagnie canadienne.

ST. LAWRENCE PAPER MILLS

Une rumeur circule à l'effet que le contrôle de la St. Lawrence Paper va changer de mains dans un avenir prochain. Il est vrai que cette rumeur n'est pas neuve, car depuis le mois d'août dernier on sait que des négociations ont été engagées dans ce sens entre les propriétaires actuels et d'autres intérêts. Comme question de fait, c'est la foi d'une rumeur que les actions ont monté de 40 aux environs de 108 et qu'elles se sont maintenues aux environs de ces prix depuis plusieurs mois. La dernière rumeur laisse entendre que la maison Nesbitt, Thomson et Co. ont pris le contrôle de la St. Lawrence Paper. Cette maison aurait offert \$125 par action pour obtenir le contrôle, alors que les intérêts Timmins en demandent \$125. D'autres sources, on apprend que Nesbitt, Thomson ont offert \$115 mais que M. Timmins en voudrait \$125. En tout cas, que ce soit un prix ou un autre, on ne peut que constater que la vente de cette usine à la maison Nesbitt, Thomson & Co. serait pour cette raison que la maison Nesbitt, Thomson aurait décidé d'organiser la Canada Power and Paper Investments.

A LA BOURSE

Le marché local a été agité et agité par surprise de constater le peu d'influence qu'a eu sur les stocks la hausse du taux de réescompte de la Banque de New-York, de 3 1/2 à 4 pour cent. Cette nouvelle avait été annoncée à Wall Street hier, après la fermeture du marché, et par conséquent il avait été impossible de voir son effet sur le sentiment spéculatif avant l'ouverture du marché, hier matin. Il est vrai que les cours ont accusé quelque fléchissement au début, mais ils n'ont pas tardé à se remettre dans la direction de la hausse. Certains ont bien cherché des points faibles en vue de causer une réaction, mais les activités des haussiers, grâce à leurs nombreuses ramifications, ont résisté à toutes les attaques et empêché les baissiers compter un succès à leur crédit, même avec une occasion comme celle d'une hausse dans le taux de réescompte de New-York.

POMMES DE TERRE

Le marché des pommes de terre est sans changement. Les Green Mountain coûtent au gros, prises au wagon, \$1.00 au détail, elles se vendent \$1.10. Les blanches du bas du fleuve coûtent au gros, 25¢; au détail, elles se vendent \$1.05.

DETAILS DES VENTES SUR LE MARCHÉ LOCAL

FOURNIS PAR BRUNEAU ET RAINVILLE, MEMBRES DE LA BOURSE DE MONTREAL.

VENTES DU MATIN

Abitibi Nouv.	435	430	435	434
Albion Grain	25	25	25	25
Asbestos Corp.	140	140	140	140
Atlantic Sugar	20	20	20	20
B. C. Fishing	10	10	10	10
Bell Telephone	162	162	162	162
Brazilian	198	198	198	198
Brit. Emp. Steel	4	4	4	4
Brompton	62	62	62	62
Can. Brew.	36	36	36	36
Can. Car. & Pdy.	75	75	75	75
Can. Coal	28	28	28	28
Can. Cons. C. & P.	84	84	84	84
Can. Converters	134	134	134	134
Can. Bronze	74	74	74	74
do Priv.	110	110	110	110
Can. Gen. Elec. Corp.	60	60	60	60
Can. Ind. Alcohol	37	37	37	37
Can. Steamship Lns	32	32	32	32
do V. T. Priv.	91	91	91	91
Can. Woodlands	10	10	10	10
Chas. Gurd	102	102	102	102
Comm. Min. Smelting	282	282	280	280
Dom. Bridge	68	68	68	68
Dom. Coal Priv.	134	134	134	134
Dom. Glass	132	132	132	132
Dom. Iron Priv.	12	12	12	12
Dom. Steel Corp. P.	113	113	113	113
Dom. Textile	113	113	113	113
do Priv.	131	131	131	131
Famous Play C. C.	86	86	86	86
do Priv.	104	104	104	104
Hollinger C. C.	117	117	117	117
Howard Smith P.	91	91	91	91
Internat. Nickel	97	98	96	97
Jamaica P. & N.	115	115	115	115
Lake of the Woods	115	115	115	115
do Priv.	132	132	132	132
Laurentide Paper	133	133	133	133
Lake Ont. Brew.	24	24	24	24
Massey-Harris	42	42	41	41
do Priv.	102	102	102	102
Mont. L. H. Power	92	92	92	92
National Breweries	115	115	115	115
Penman's Ltd.	102	102	102	102
Port Alfred	117	117	117	117
Price Bros.	91	91	91	91
Power Corp.	79	79	79	79
Quebec Power	89	89	89	89
do Priv.	95	95	95	95
Shawinigan	95	95	95	95
Spanish River P.	134	134	134	134
Steel Co. of Can.	148	148	148	148
St. Lawrence P. M.	45	45	45	45
Tuckett Tobacco	100	100	100	100
do Priv.	117	117	117	117
Vian Biscuit	29	29	29	29
W. Grocers	124	124	124	124
Winnipeg Electric	114	114	114	114
Woods Mfg. Priv.	77	77	77	77

VENTES DE L'APRÈS-MIDI

Abitibi Nouv.	435	430	435	434
Albion Grain	25	25	25	25
Asbestos Corp.	140	140	140	140
Atlantic Sugar	20	20	20	20
B. C. Fishing	10	10	10	10
Bell Telephone	162	162	162	162
Brazilian	198	198	198	198
Brit. Emp. Steel	4	4	4	4
Brompton	62	62	62	62
Can. Brew.	36	36	36	36
Can. Car. & Pdy.	75	75	75	75
Can. Coal	28	28	28	28
Can. Cons. C. & P.	84	84	84	84
Can. Converters	134	134	134	134
Can. Bronze	74	74	74	74
do Priv.	110	110	110	110
Can. Gen. Elec. Corp.	60	60	60	60
Can. Ind. Alcohol	37	37	37	37
Can. Steamship Lns	32	32	32	32
do V. T. Priv.	91	91	91	91
Can. Woodlands	10	10	10	10
Chas. Gurd	102	102	102	102
Comm. Min. Smelting	282	282	280	280
Dom. Bridge	68	68	68	68
Dom. Coal Priv.	134	134	134	134
Dom. Glass	132	132	132	132
Dom. Iron Priv.	12	12	12	12
Dom. Steel Corp. P.	113	113	113	113
Dom. Textile	113	113	113	113
do Priv.	131	131	131	131
Famous Play C. C.	86	86	86	86
do Priv.	104	104	104	104
Hollinger C. C.	117	117	117	117
Howard Smith P.	91	91	91	91
Internat. Nickel	97	98	96	97
Jamaica P. & N.	115	115	115	115
Lake of the Woods	115	115	115	115
do Priv.	132	132	132	132
Laurentide Paper	133	133	133	133
Lake Ont. Brew.	24	24	24	24
Massey-Harris	42	42	41	41
do Priv.	102	102	102	102
Mont. L. H. Power	92	92	92	92
National Breweries	115	115	115	115
Penman's Ltd.	102	102	102	102
Port Alfred	117	117	117	117
Price Bros.	91	91	91	91
Power Corp.	79	79	79	79
Quebec Power	89	89	89	89
do Priv.	95	95	95	95
Shawinigan	95	95	95	95
Spanish River P.	134	134	134	134
Steel Co. of Can.	148	148	148	148
St. Lawrence P. M.	45	45	45	45
Tuckett Tobacco	100	100	100	100
do Priv.	117	117	117	117
Vian Biscuit	29	29	29	29
W. Grocers	124	124	124	124
Winnipeg Electric	114	114	114	114
Woods M				

LES TRANSACTIONS IMMOBILIERES DE LA SEMAINE

Le rapport de la maison Ernest Pitt et Cie indique qu'elle est de \$2,140,178.

\$357,195.

Tel est le total de 45 ventes, dont 32 de \$2,000 ou plus.

Ventes de l'après-midi.

La Maison Ernest Pitt et Cie enregistre une semaine très active dans les ventes immobilières avec un total de \$2,140,178. Il y eut un bon nombre de propriétés résidentielles qui furent vendues dans différents quartiers de la ville qui ne sont pas mentionnées sur cette liste:

Ventes importantes: Rue Sherbrooke Ouest, 775, Mme E. C. R. Featherstonhaugh & Wilder, Berthelmann Realty Co., \$20,000.00.

Rue Garnier, 439-47, N. Levesque & A. M. A. Laroche, \$20,900.00.

Rue Clarke, 1584-88, G. Archambault & G. Archambault Ltée, \$22,412.50.

Rue Boucher, 13-23 et rue Rivard, 2575-91, H. Desmarais & A. Allu, \$24,000.00.

Rue Drummond, 1498, D. Mackay McGoun & Mitchell Holland et Waring, \$27,500.00.

Ave. McGill College, 30 F. Peacock & J. J. Fitzgerald, \$30,000.00.

Troisième Ave, Rosemont, 658-90-5710, Philippe et al., à L. Bellerose, \$30,500.00.

Propriété rue Notre-Dame, E. Hamelin et al., à Hainstein Frère Ltd., \$32,850.00.

Ave McGill College, 1434, J. F. Hartz Co., Ltd., à The J. F. Hartz Co., of Montreal, \$34,950.00.

Cinquième Ave, Verdun, 187-191 & 209, J. Normandin & J. E. McGowan, \$36,000.00.

Propriété rue McGill College, L. Stern & J. J. Fitzgerald, \$36,000.00.

Avenues du Parc, 5174-88 et Fairmont, 224-8, Thon & J. O'Neill & J. J. Fitzgald, \$55,000.00.

Rues Herbrooke et Chomedey, 872 Sherbrooke Ouest, Prudential Realty and Invest. Co., Ltd. à A. Sommer et C. H. Sommer, \$100,000.

Rue Comte, 971, (Somerset Apts) Prudential Realty and Invest. Co., Ltd. à A. Sommer et C. H. Sommer, \$115,000.00.

Rue Comte, 971, (Somerset Apts) Prudential Realty and Invest. Co., Ltd. à A. Sommer et C. H. Sommer, \$115,000.00.

Rue Fort et Comte, 951 Prudential Realty and Invest. Co., Ltd., à A. Sommer et C. H. Sommer, \$125,000.00.

Avenue de Chomedey et Fort, 1515, Chomedey, (Somerset Apts), \$135,000.00.

M. HAMELIN ET AL.

Dans leur numéro de lundi dernier, les journaux annonçaient que M. Edmond Hamelin et al. avaient vendu des lots vacants sur la rue Notre-Dame est à la Hainstein Frère Ltd. Il aurait fallu écrire à Hamelin Frère Ltd.

VENTES D'HIER

(Par la maison Ernest Pitt & Cie)

Au cours de la journée, hier, 45 ventes d'immeubles ou de terrains vagues ont été enregistrées, dont 32 de \$2,000 ou plus, soit pour une valeur totale de \$357,195.24.

La vente principale a été effectuée dans la Cité de Westmount au prix de \$357,195.24, pour des propriétés situées sur l'avenue Metcalfe et vendues par Riepert & Foster Ltd au Revenue Realty Inc.

Voici maintenant la liste complète des ventes d'immeubles subdivisées par quartier et par ordre d'importance:

Cité de Westmount. — Ave Metcalfe; batteries, lot, partie S.-O. 1426; terrain 98 x 82 pieds. Riepert & Foster Ltd. vend à Revenue Realty Inc. \$357,195.24. G. R. Lighthall, notaire—1928.

Ave Sunnyside; batteries, Nos 82, 84, Sunnyside; Nos 737 avec Upper Belmont; lots 222-226, 228-232, 234-238, 240-244, 246-250, 252-256, 258-262, 264-268, 270-274, 276-280, 282-286, 288-292, 294-298, 300-304, 306-310, 312-316, 318-322, 324-328, 330-334, 336-340, 342-346, 348-352, 354-358, 360-364, 366-370, 372-376, 378-382, 384-388, 390-394, 396-400, 402-406, 408-412, 414-418, 420-424, 426-430, 432-436, 438-442, 444-448, 450-454, 456-460, 462-466, 468-472, 474-478, 480-484, 486-490, 492-496, 498-502, 504-508, 510-514, 516-520, 522-526, 528-532, 534-538, 540-544, 546-550, 552-556, 558-562, 564-568, 570-574, 576-580, 582-586, 588-592, 594-598, 600-604, 606-610, 612-616, 618-622, 624-628, 630-634, 636-640, 642-646, 648-652, 654-658, 660-664, 666-670, 672-676, 678-682, 684-688, 690-694, 696-700, 702-706, 708-712, 714-718, 720-724, 726-730, 732-736, 738-742, 744-748, 750-754, 756-760, 762-766, 768-772, 774-778, 780-784, 786-790, 792-796, 798-802, 804-808, 810-814, 816-820, 822-826, 828-832, 834-838, 840-844, 846-850, 852-856, 858-862, 864-868, 870-874, 876-880, 882-886, 888-892, 894-898, 900-904, 906-910, 912-916, 918-922, 924-928, 930-934, 936-940, 942-946, 948-952, 954-958, 960-964, 966-970, 972-976, 978-982, 984-988, 990-994, 996-1000, 1002-1006, 1008-1012, 1014-1018, 1020-1024, 1026-1030, 1032-1036, 1038-1042, 1044-1048, 1050-1054, 1056-1060, 1062-1066, 1068-1072, 1074-1078, 1080-1084, 1086-1090, 1092-1096, 1098-1102, 1104-1108, 1110-1114, 1116-1120, 1122-1126, 1128-1132, 1134-1138, 1140-1144, 1146-1150, 1152-1156, 1158-1162, 1164-1168, 1170-1174, 1176-1180, 1182-1186, 1188-1192, 1194-1198, 1200-1204, 1206-1210, 1212-1216, 1218-1222, 1224-1228, 1230-1234, 1236-1240, 1242-1246, 1248-1252, 1254-1258, 1260-1264, 1266-1270, 1272-1276, 1278-1282, 1284-1288, 1290-1294, 1296-1300, 1302-1306, 1308-1312, 1314-1318, 1320-1324, 1326-1330, 1332-1336, 1338-1342, 1344-1348, 1350-1354, 1356-1360, 1362-1366, 1368-1372, 1374-1378, 1380-1384, 1386-1390, 1392-1396, 1398-1402, 1404-1408, 1410-1414, 1416-1420, 1422-1426, 1428-1432, 1434-1438, 1440-1444, 1446-1450, 1452-1456, 1458-1462, 1464-1468, 1470-1474, 1476-1480, 1482-1486, 1488-1492, 1494-1498, 1500-1504, 1506-1510, 1512-1516, 1518-1522, 1524-1528, 1530-1534, 1536-1540, 1542-1546, 1548-1552, 1554-1558, 1560-1564, 1566-1570, 1572-1576, 1578-1582, 1584-1588, 1590-1594, 1596-1600, 1602-1606, 1608-1612, 1614-1618, 1620-1624, 1626-1630, 1632-1636, 1638-1642, 1644-1648, 1650-1654, 1656-1660, 1662-1666, 1668-1672, 1674-1678, 1680-1684, 1686-1690, 1692-1696, 1698-1702, 1704-1708, 1710-1714, 1716-1720, 1722-1726, 1728-1732, 1734-1738, 1740-1744, 1746-1750, 1752-1756, 1758-1762, 1764-1768, 1770-1774, 1776-1780, 1782-1786, 1788-1792, 1794-1798, 1800-1804, 1806-1810, 1812-1816, 1818-1822, 1824-1828, 1830-1834, 1836-1840, 1842-1846, 1848-1852, 1854-1858, 1860-1864, 1866-1870, 1872-1876, 1878-1882, 1884-1888, 1890-1894, 1896-1900, 1902-1906, 1908-1912, 1914-1918, 1920-1924, 1926-1930, 1932-1936, 1938-1942, 1944-1948, 1950-1954, 1956-1960, 1962-1966, 1968-1972, 1974-1978, 1980-1984, 1986-1990, 1992-1996, 1998-2000, 2002-2006, 2008-2012, 2014-2018, 2020-2024, 2026-2030, 2032-2036, 2038-2042, 2044-2048, 2050-2054, 2056-2060, 2062-2066, 2068-2072, 2074-2078, 2080-2084, 2086-2090, 2092-2096, 2098-2102, 2104-2108, 2110-2114, 2116-2120, 2122-2126, 2128-2132, 2134-2138, 2140-2144, 2146-2150, 2152-2156, 2158-2162, 2164-2168, 2170-2174, 2176-2180, 2182-2186, 2188-2192, 2194-2198, 2200-2204, 2206-2210, 2212-2216, 2218-2222, 2224-2228, 2230-2234, 2236-2240, 2242-2246, 2248-2252, 2254-2258, 2260-2264, 2266-2270, 2272-2276, 2278-2282, 2284-2288, 2290-2294, 2296-2300, 2302-2306, 2308-2312, 2314-2318, 2320-2324, 2326-2330, 2332-2336, 2338-2342, 2344-2348, 2350-2354, 2356-2360, 2362-2366, 2368-2372, 2374-2378, 2380-2384, 2386-2390, 2392-2396, 2398-2402, 2404-2408, 2410-2414, 2416-2420, 2422-2426, 2428-2432, 2434-2438, 2440-2444, 2446-2450, 2452-2456, 2458-2462, 2464-2468, 2470-2474, 2476-2480, 2482-2486, 2488-2492, 2494-2498, 2500-2504, 2506-2510, 2512-2516, 2518-2522, 2524-2528, 2530-2534, 2536-2540, 2542-2546, 2548-2552, 2554-2558, 2560-2564, 2566-2570, 2572-2576, 2578-2582, 2584-2588, 2590-2594, 2596-2600, 2602-2606, 2608-2612, 2614-2618, 2620-2624, 2626-2630, 2632-2636, 2638-2642, 2644-2648, 2650-2654, 2656-2660, 2662-2666, 2668-2672, 2674-2678, 2680-2684, 2686-2690, 2692-2696, 2698-2702, 2704-2708, 2710-2714, 2716-2720, 2722-2726, 2728-2732, 2734-2738, 2740-2744, 2746-2750, 2752-2756, 2758-2762, 2764-2768, 2770-2774, 2776-2780, 2782-2786, 2788-2792, 2794-2798, 2800-2804, 2806-2810, 2812-2816, 2818-2822, 2824-2828, 2830-2834, 2836-2840, 2842-2846, 2848-2852, 2854-2858, 2860-2864, 2866-2870, 2872-2876, 2878-2882, 2884-2888, 2890-2894, 2896-2900, 2902-2906, 2908-2912, 2914-2918, 2920-2924, 2926-2930, 2932-2936, 2938-2942, 2944-2948, 2950-2954, 2956-2960, 2962-2966, 2968-2972, 2974-2978, 2980-2984, 2986-2990, 2992-2996, 2998-3000, 3002-3006, 3008-3012, 3014-3018, 3020-3024, 3026-3030, 3032-3036, 3038-3042, 3044-3048, 3050-3054, 3056-3060, 3062-3066, 3068-3072, 3074-3078, 3080-3084, 3086-3090, 3092-3096, 3098-3102, 3104-3108, 3110-3114, 3116-3120, 3122-3126, 3128-3132, 3134-3138, 3140-3144, 3146-3150, 3152-3156, 3158-3162, 3164-3168, 3170-3174, 3176-3180, 3182-3186, 3188-3192, 3194-3198, 3200-3204, 3206-3210, 3212-3216, 3218-3222, 3224-3228, 3230-3234, 3236-3240, 3242-3246, 3248-3252, 3254-3258, 3260-3264, 3266-3270, 3272-3276, 3278-3282, 3284-3288, 3290-3294, 3296-3300, 3302-3306, 3308-3312, 3314-3318, 3320-3324, 3326-3330, 3332-3336, 3338-3342, 3344-3348, 3350-3354, 3356-3360, 3362-3366, 3368-3372, 3374-3378, 3380-3384, 3386-3390, 3392-3396, 3398-3402, 3404-3408, 3410-3414, 3416-3420, 3422-3426, 3428-3432, 3434-3438, 3440-3444, 3446-3450, 3452-3456, 3458-3462, 3464-3468, 3470-3474, 3476-3480, 3482-3486, 3488-3492, 3494-3498, 3500-3504, 3506-3510, 3512-3516, 3518-3522, 3524-3528, 3530-3534, 3536-3540, 3542-3546, 3548-3552, 3554-3558, 3560-3564, 3566-3570, 3572-3576, 3578-3582, 3584-3588, 3590-3594, 3596-3600, 3602-3606, 3608-3612, 3614-3618, 3620-3624, 3626-3630, 3632-3636, 3638-3642, 3644-3648, 3650-3654, 3656-3660, 3662-3666, 3668-3672, 3674-3678, 3680-3684, 3686-3690, 3692-3696, 3698-3702, 3704-3708, 3710-3714, 3716-3720, 3722-3726, 3728-3732, 3734-3738, 3740-3744, 3746-3750, 3752-3756, 3758-3762, 3764-3768, 3770-3774, 3776-3780, 3782-3786, 3788-3792, 3794-3798, 3800-3804, 3806-3810, 3812-3816, 3818-3822, 3824-3828, 3830-3834, 3836-3840, 3842-3846, 3848-3852, 3854-3858, 3860-3864, 3866-3870, 3872-3876, 3878-3882, 3884-3888, 3890-3894, 3896-3900, 3902-3906, 3908-3912, 3914-3918, 3920-3924, 3926-3930, 3932-3936, 3938-3942, 3944-3948, 3950-3954, 3956-3960, 3962-3966, 3968-3972, 3974-3978, 3980-3984, 3986-3990, 3992-3996, 3998-4000, 4002-4006, 4008-4012, 4014-4018, 4020-4024, 4026-4030, 4032-4036, 4038-4042, 4044-4048, 4050-4054, 4056-4060, 4062-4066, 4068-4072, 4074-4078, 4080-4084, 4086-4090, 4092-4096, 4098-4102, 4104-4108, 4110-4114, 4116-4120, 4122-4126, 4128-4132, 4134-4138, 4140-4144, 4146-4150, 4152-4156, 4158-4162, 4164-4168, 4170-4174, 4176-4180, 4182-4186, 4188-4192, 4194-4198, 4200-4204, 4206-4210, 4212-4216, 4218-4222, 4224-4228, 4230-4234, 4236-4240, 4242-4246, 4248-4252, 4254-4258, 4260-4264, 4266-4270, 4272-4276, 4278-4282, 4284-4288, 4290-4294, 4296-4300, 4302-4306, 4308-4312, 4314-4318, 4320-4324, 4326-4330, 4332-4336, 4338-4342, 4344-4348, 4350-4354, 4356-4360, 4362-4366, 4368-4372, 4374-4378, 4380-4384, 4386-4390, 4392-4396, 4398-4402, 4404-4408, 4410-4414, 4416-4420, 4422-4426, 4428-4432, 4434-4438, 4440-4444, 4446-4450, 4452-4456, 4458-4462, 4464-4468, 4470-4474, 4476-4480, 4482-4486, 4488-4492, 4494-4498, 4500-4504, 4506-4510, 4512-4516, 4518-4522, 4524-4528, 4530-4534, 4536-4540, 4542-4546, 4548-4552, 4554-4558, 4560-4564, 4566-4570, 4572-4576, 4578-4582, 4584-4588, 4590-4594, 4596-4600, 4602-4606, 4608-4612, 4614-4618, 4620-4624, 4626-4630, 4632-4636, 4638-4642, 4644-4648, 4650-4654, 4656-4660, 4662-4666, 4668-4672, 4674-4678, 4680-4684, 4686-4690, 4692-4696, 4698-4702, 4704-4708, 4710-4714, 4716-4720, 4722-4726, 4728-4732, 4734-4738, 4740-4744, 4746-4750, 4752-4756, 4758-4762, 4764-4768, 4770-4774, 4776-4780, 4782-4786, 4788-4792, 4794-4798, 4800-4804, 4806-4810, 4812-4816, 4818-4822, 4824-4828, 4830-4834, 4836-4840, 4842-4846, 4848-4852, 4854-4858, 4860-4864, 4866-4870, 4872-4876, 4878-4882, 4884-4888, 4890-4894, 4896-4900, 4902-4906, 4908-4912, 4914-4918, 4920-4924, 4926-4930, 4932-4936, 4938-4942, 4944-4948, 4950-4954, 4956-4960, 4962-4966, 4968-4972, 4974-4978, 4980-4984, 4986-4990, 4992-4996, 4998-5000, 5002-5006, 5008-5012, 5014-5018, 5020-5024, 5026-5030, 5032-5036, 5038-5042, 5044-5048, 5050-5054, 5056-5060, 5062-5066, 5068-5072, 5074-5078, 5080-5084, 5086-5090, 5092-5096, 5098-5102, 5104-5108, 5110-5114, 5116-5120, 5122-5126, 5128-5132, 5134-5138, 5140-5144, 5146-5150, 5152-5156, 5158-5162, 5164-5168, 5170-5174, 5176-5180, 5182-5186, 5188-5192, 5194-5198, 5200-5204, 5206-5210, 5212-5216, 5218-5222, 5224-5228, 5230-5234, 5236-5240, 5242-5246, 5248-5252, 5254-5258, 5260-5264, 5266-5270, 5272-5276, 5278-5282, 5284-5288, 5290-5294, 5296-5300, 5302-5306, 5308-5312, 5314-5318, 5320-5324, 5326-5330, 5332-5336, 5338-5342, 5344-5348, 5350-5354, 5356-5360, 5362-5366, 5368-5372, 5374-5378, 5380-5384, 5386-5390, 5392-5396, 5398-5402, 5404-5408, 5410-5414, 5416-5420, 5422-5426, 5428-5432, 5434-5438, 5440-5444, 5446-5450, 5452-5456, 5458-5462, 5464-5468, 5470-5474, 5476-5480, 5482-5486, 5488-5492, 5494-5498, 5500-5504, 5506-5510, 5512-5516, 5518-5522, 5524-5528, 5530-5534, 5536-5540, 5542-5546, 5548-5552, 5554-5558, 5560-5564, 5566-5570, 5572-5576, 5578-5582, 5584-5588, 5590-5594, 5596-5600, 5602-5606, 5608-5612, 5614-5618, 5620-5624, 5626-5630, 5632-5636, 5638-5642, 5644-5648, 5650-5654, 5656-5660, 5662-5666, 5668-5672, 5674-5678, 5680-5684, 5686-5690, 5692-5696, 5698-5702, 5704-5708, 5710-5714, 5716-5720, 5722-5726, 5728-5732, 5734-5738, 5740-5744, 5746-5750, 5752-5756, 5758-5762, 5764-5768, 5770-5774, 5776-5780,

